

*Une histoire, une région, une commune, une église*



**TOME V**

**GÉRARD PINSKI**

*L'écrivain ne fait que répondre à  
des questions qui n'ont pas été  
posées*

*Jim Morrison*

*(1943-1971)*

*On ne doit jouir de rien à force  
de vouloir jouir de tout.*

*Georges Sand*

*(1804-1876)*

*Le paysan prie qu'il pleuve  
Le Voyageur qu'il fasse beau  
Et, les dieux hésitent.*

*Le bonheur est un rêve d'enfant  
réalisé dans l'âge adulte.*

*Sigmund Freud*

*(1856 - 1939)*

*Pour faire de grandes choses, il ne  
faut pas être un si grand génie ; il  
ne faut pas être au dessus des  
hommes, il faut être avec eux.*

*Charles Montesquieu*

*(1689 - 1755)*

*Dieu a donné une sœur au  
souvenir et il l'a appelée  
espérance*

*Michel-Ange*

*(1475 - 1564)*

*Une chose n'est pas juste parce  
qu'elle est loi ; mais elle doit  
l'être parce qu'elle est juste.*

*Charles de Montesquieu*

*(1689 - 1755)*

*Le cœur d'une mère est un  
abîme au fond duquel se trouve  
toujours le pardon*

*Honoré de Balzac*

*(1799 - 1850)*



## L'AUVERGNE, UNE TERRE GAULOISE, PAR PIERRE VIAL

L'Auvergne est au cœur de la France. Elle doit cette situation hautement symbolique tant à la géographie qu'à l'histoire. Sise, en effet, dans le cadre de ce Massif central qui est tout à la fois, par son relief, un bastion et un château d'eau, l'Auvergne plonge ses racines au plus profond de notre héritage, de notre mémoire. Son nom même le prouve. Au tout début du Moyen Age, deux écrivains, deux aristocrates gallo-romains devenus évêques - Sidoine Apollinaire et Grégoire de Tours - nous parlent de l'*Arvena regio*, du *territorium Arvenorum*. Les plus anciens actes du cartulaire de Brioude évoquent, quant à eux, le *pagus Arvenicus*. Il est donc question du "pays des Arvernes", du "territoire des Arvernes", de la région "arverne". C'est de l'adjectif *arvenicus* qu'est sorti le nom Auvergne, devenu Alvergne puis, enfin, Auvergne.

On est donc en présence d'une appellation ethnique : la région est désignée, définie par le peuple qui l'occupe. C'est là une tradition celtique, que l'on retrouve, par exemple, avec la *civitas Parisiorum* ou la *civitas Biturigorum* (les Parisii ont donné leur nom à Paris comme les Bituriges ont laissé leur nom à Bourges, les Santons le leur à Saintes et à la Saintonge, etc.). L'Auvergne est donc le pays des Arvernes. Voilà un nom de peuple on ne peut plus celtique. Bien qu'il nous ait été transmis sous sa forme latinisée (*Arve mus*) ou hellénisée (*Aroernos*), on y retrouve les racines gauloises *are* ou *uern*, ce qui permet à Vendryès de dire qu'Arverne signifie "devant des terres plantées d'arbres" (tout comme les Aremorici, peuplant l'Armorique, sont "devant la mer").

Au 1<sup>er</sup> siècle avant l'ère chrétienne, quand les Romains s'intéressent de près à la Gaule, celle-ci est occupée par une soixantaine de peuples celtes. La cité des Arvernes (le mot "cité" désigne, depuis l'Antiquité, un territoire) est l'une des plus grandes. Elle s'étend sur 210 kilomètres du nord au sud, sur 120 kilomètres (dans sa plus grande largeur) d'est en ouest. Nous en connaissons le dessin et les limites car les Romains, selon leur habitude, respectèrent ces contours pour mettre en place, après la conquête, une circonscription territoriale qui, sous le nom de cité, perpétuait le territoire ancestral des Arvernes. Puis l'Eglise, à son tour, utilisa les mêmes délimitations pour créer le diocèse de Clermont.

Aux temps préhistoriques, la présence celtique est fortement attestée à l'âge de fer. Les tombes, enfouies sous des tertres, montrent la présence de cavaliers utilisant la longue épée de fer dont le pommeau en bronze est parfois orné d'incrustations en fer (sépulture de Mons, dans le Cantal). Certains sites archéologiques ont livré une riche palette d'objets liés à la vie quotidienne. Ainsi le tumulus de Celles (Cantal) a-t-il fourni, outre de nombreuses céramiques, toute une panoplie de vestiges métalliques : instruments agraires, outils pour le travail du bois, armes. Les Arvernes, porteurs de la culture et de la civilisation celtes, sont donc les héritiers d'une longue et brillante tradition, tant au plan artisanal qu'artistique.

### **Les Arvernes, un peuple actif et influent**

Au plan politique, les Arvernes tiennent une place importante dans les confédérations de peuples qui, selon les époques, se nouent et se dénouent en Gaule. Selon Tite-Live, les Arvernes ont fourni un contingent à la coalition groupée autour des Bituriges et de leur roi Ambigat qui, au VI<sup>ème</sup> siècle avant l'ère chrétienne, s'attaqua à l'Italie. Au III<sup>ème</sup> siècle, c'est à Hasdrubal, venu d'Espagne pour seconder son frère Hannibal en Italie, qu'ils procurent des troupes. Les Arvernes ont alors une grande influence car Strabon nous dit qu'ils "commandaient aux peuples établis entre les Pyrénées, l'Océan et le Rhin". Certains auteurs, aujourd'hui, ont du coup parlé, avec quelque exagération, d'un "empire arverne".

L'hégémonie arverne fut mise à mal lorsque les Romains s'établirent dans le Sud de la Gaule pour assurer, après la victoire sur Carthage, leurs liaisons entre l'Espagne et l'Italie. Les Allobroges, ayant voulu s'opposer aux Romains, furent vaincus en 121. Les Arvernes connurent le même sort, quelques mois plus tard, lors d'une bataille près du confluent de l'Isère et du Rhône. Le roi arverne Bituit fut fait prisonnier.

Les Arvernes conservaient cependant un grand prestige. En 52, ils groupaient autour d'eux les Vellaves (Velay), les Gabales (Gévaudan), les Cadurques (Quercy). On comprend donc qu'ils aient joué un grand rôle dans le mouvement de résistance qui tenta de s'opposer à la conquête romaine. A partir de 58, Jules César avait en effet entrepris de s'emparer de la Gaule indépendante en prenant comme base de départ le Sud déjà romanisé, la *Provincia*, notre Provence. Dans la relation, emplie d'autosatisfaction, qu'il fait de ses campagnes (*la Guerre des Gaules*), César ne parle pas des Arvernes pour les six premières années de la guerre. Mais on les voit apparaître, avec fracas, pendant l'hiver 53-52. Un jeune noble arverne, Vercingétorix, s'efforce en effet de mobiliser son peuple pour entrer dans la résistance et, même, en prendre la tête. Vercingétorix est fils de Celtillos qui, accusé de vouloir rétablir la monarchie, fut mis à mort par l'aristocratie arverne dans la première moitié du Ier siècle (quelques grandes familles exerçaient alors le pouvoir, en désignant des chefs temporaires qui avaient remplacé un pouvoir royal jugé trop lourd). L'entreprise de Vercingétorix est donc contre-carrée par le parti aristocratique qui craint la montée en puissance de ce jeune ambitieux. Il est, dans un premier temps, exilé. Mais son charisme est certain et il défend une cause qui parle au cœur des Arvernes : celle de leur liberté et, au-delà, des libertés gauloises. C'est pourquoi, après avoir réuni quelques partisans, il revient chez lui. Selon le témoignage de César lui-même, Vercingétorix "*amène à son sentiment tous les gens de sa cité qu'il rencontre, il les engage à prendre les armes pour la Liberté de tous*". Le banni peut ainsi se rendre maître du pouvoir chez lui, avant de s'adresser à toute la Gaule.

### **Les Arvernes, un peuple fier et courageux**

Il peut s'appuyer sur un sentiment national gaulois qui s'est conforté, semble-t-il, face aux prétentions romaines et réussit à faire oublier aux Gaulois leur goût immodéré pour les divisions. César explique qu'avant même l'initiative de Vercingétorix, « *les chefs de la Gaule tiennent des conciliabules dans des endroits au milieu des bois* ». Ils tiennent un langage propre à exalter la fierté de leurs peuples : "*Il vaut mieux mourir en combattant que de ne pas recouvrer la vieille gloire militaire qu'ils ont reçue de leurs ancêtres*". Et, ajoute César, "*on s'engage par des serments solennels autour des étendards rassemblés -cérémonie par laquelle, chez eux, on noue les liens les plus sacrés*".

Ces mâles déterminations permettent à Vercingétorix de grouper rapidement, autour de ses Arvernes, les Sénons, les Parisiens, les Pictons, les Cadurques, les Turons, les Aulerques, les Lémovices, les Andes et tous les peuples riverains de l'Océan. Cela fait du monde... Vercingétorix peut donc engager le fer, d'autant que César, revenu en toute hâte d'Italie où il était allé faire sa propagande, pénètre dans le Massif central pourtant fortement enneigé. En Arvernie, Vercingétorix s'est solidement installé dans l'oppidum de Gergovie. César, convaincu de la supériorité militaire romaine, ordonne à ses légions de donner l'assaut. Celles-ci s'y cassent les dents et doivent refluer avec de lourdes pertes. Les Romains ont vérifié ce jour-là, à leurs dépens, l'efficacité des défenses gauloises (le *murus gallicus*, décrit par César et mis en évidence à Bibracte par l'archéologie, associé avec art, dans la construction des murailles, une armature interne en bois, les remblais de terre et les pierres de parement). Mais a joué aussi, à Gergovie, la farouche détermination des Gaulois, exaspérés par les massacres commis par les Romains (de l'aveu même de César, après la prise d'Avaricum, l'actuelle Bourges, ses soldats "*n'épargnèrent ni les vieillards, ni les femmes, ni les enfants en bas âge*").

La victoire de Gergovie devait rester emblématique et faire, jusqu'à nos jours, la fierté des Auvergnats. Des fouilles archéologiques ont permis la mise au jour de fossés et de plusieurs boulets de balistes sur la commune de la Roche-Blanche, au sud de Clermont-Ferrand.

En 1940, le général de Lattre de Tassigny voulut utiliser le symbole d'une Auvergne résistante pour donner un certain style à l'armée d'armistice dont il était un des chefs les plus prestigieux.



Pendant la triste déconfiture subie par les troupes françaises en mai-juin, il avait su organiser le repli en bon ordre de la 14<sup>ème</sup> division d'infanterie qu'il commandait. Promu chef de la 13<sup>ème</sup> division militaire (Clermont-Ferrand), il entendait donner à la France une armée nouvelle, ayant su tirer les leçons de la défaite. Il implanta donc une école de cadres dans le petit village d'Opme, à l'extrémité sud du plateau de Gergovie. Les stagiaires relevèrent de ses ruines le village médiéval, les maisons étant reconstruites dans le respect du style architectural auvergnat, les toits couverts de lauzes. En alliant éducation physique, travail manuel et instruction militaire, de Lattre voulait faire adopter aux futurs cadres de la nouvelle armée française un style digne des combattants de Gergovie.

Mais Gergovie n'a été qu'un épisode dans la guerre des Gaules. Après ce succès, Vercingétorix a certes été confirmé dans ses fonctions de général en chef d'une vaste assemblée des peuples gaulois réunie sur l'oppidum de Bibracte (le mont Beuvray). Mais la défaite d'Alésia met un terme à la grande aventure. En s'offrant au vainqueur comme victime expiatoire, Vercingétorix entre dans l'immortalité. Le jeune chef arverne permet à sa patrie auvergnate d'apparaître comme le centre mythique d'une Gaule fière de son identité et capable de combattre pour elle jusqu'au sacrifice suprême. Capable, jusque dans la défaite, d'être fière de ce qu'elle est.

### **Permanence de la tradition celtique en Auvergne**

Cette fonction symbolique a traversé les siècles. Bien sur, l'Auvergne a connu, comme les autres territoires gaulois, la romanisation. Les grandes familles auvergnates se sont ralliées à l'ordre romain et ont adopté les modes venues d'Italie. Au V<sup>ème</sup> siècle, le Lyonnais Sidoine Apollinaire, devenu évêque de Clermont après une brillante carrière politique, décrit avec attendrissement la belle villa que possédait en Auvergne son épouse Papiannella, appartenant à une importante famille sénatoriale d'Auvergne (le beau-père de Sidoine, le généralissime Avitus, fut porté à l'Empire pendant quelques mois). Cette villa, le domaine d'Avitacum, au bord du lac d'Aydat, s'étendait sur plusieurs milliers d'hectares. En son centre, les bâtiments résidentiels comprenaient tous les agréments qu'appréciaient les Gaulois romanisés fortunés: vastes pièces richement décorées et meublées, thermes, théâtre, bibliothèque. Sidoine, qui portait le titre de comte d'Auvergne, y mena l'existence d'un grand propriétaire oisif et cultivé. Il chante les charmes d'un tel séjour dans ses poèmes et dans son abondante correspondance.

La romanisation de l'Auvergne a été facilitée par l'intelligence politique de César, qui a su ménager la fierté arverne. Fierté entretenue par certaines prétentions qui peuvent nous faire sourire mais qui sont révélatrices d'un état d'esprit: Lucain nous apprend ainsi que les Arvernes "*osaient*" se vanter de descendre des Troyens. Ce qui faisait d'eux, en matière d'ascendance illustre, les égaux des Romains...

L'Auvergne a pris sa place dans l'organisation du monde romain et fourni, par exemple, une belle production de poterie sigillée ; à partir de la fin du I<sup>er</sup> siècle de l'ère chrétienne, les ateliers de Lezoux, de Bellerive, de Lubié, des Martres-de-Veyre exportent leur production jusqu'en Germanie et en Bretagne. Mais les Arvernes n'oublient pas pour autant leurs racines gauloises. Ainsi, l'inscription du *Mercur* de Lezoux est mixte, partie en latin, partie en gaulois. Au VI<sup>ème</sup> siècle, l'évêque Grégoire de Tours cite deux termes gaulois, dont il rappelle l'origine. La langue gauloise n'a donc pas disparu. Sous la culture officielle, romanisée, se perpétue une culture populaire, gauloise.

Au plan religieux, aussi, les Romains se sont montrés fins politiques. Si, au nom de *l'interpretatio romana*, les divinités reçoivent un nom romain, elles restent caractérisées par les traditions celtiques. Ainsi, la statue du *Mercur* de Lezoux porte-t-elle une barbe et un vêtement long incontestablement plus gaulois que romains. Quant aux divinités spécifiquement gauloises - déesses mères, déesse cavalière Epona, dieu accroupi en tailleur, déesse et dieu à trois têtes -, elles restent l'objet de la vénération populaire. Le dieu du tonnerre, Taranis, continue à être représenté sur un cheval qui abrite entre ses pieds de devant un énorme triton.

L'Auvergne a gardé, au Moyen-Âge, des traces évidentes de l'héritage gaulois. Ses églises trapues portent des sculptures en méplat contrastant avec la ronde bosse propre à la tradition romaine. Entrelacs et motifs solaires perpétuent une très ancienne grammaire symbolique inscrite dans la pierre. Les artistes auvergnats ont affirmé sans complexe leur originalité, surtout en Haute Auvergne où, note Bernard Craplet, triomphe à l'époque romane *"un art populaire, plein de vie, truculent et même grivois, dont la verve s'exerce de préférence sur les corbeaux des absides"*.

Quant aux Vierges de Majesté, héritières des déesses mères, des "Bonnes Mères", elles ont attiré, à Orcival, à Marsat, à Saint-Gervasy, à Moussages, la durable ferveur populaire.

Au fil du temps, l'Auvergne a su rester terre gauloise. Son chantre, Henri Pourrat, la voit ainsi parée d'une celtitude qui s'exprime avec force en Combraille, aux confins de la Marche et du Bourbonnais. C'est, écrit-il, *«un pays de mélancolie, de féerie et de rire"*. Et aussi, *"un pays d'ermites, de chevaliers et de fées"*. Devant des paysages qui parlent à son âme, Pourrat laisse aller son rêve : *"Combraille, mot magique. On pense à l'Île d'Avalon, à la fontaine de Barenton, aux romans de la Table ronde. Étouffée de valériane et d'angélique, la sente s'enfonce sous le couvert. Une loge en claie de genêts s'adosse là-bas à un vieil aubépin nouailleux ; sous l'arche de sa branche fleurie, cette lueur bleuissant sera-t-elle d'un lac ou du ciel de printemps ?"*

Henri Pourrat a été qualifié avec bonheur "d'écrivain tellurique" par Jean Mabire. Car son œuvre *"respire le plein air, le bon vent, la glèbe féconde, la grande santé en un mot"*. C'est pourquoi il me paraît juste de clore cette évocation de la terre de longue mémoire qu'est l'Auvergne, chère à nos cœurs de Gaulois, en honorant l'auteur de *Gaspard des montagnes*. Car il savait que la terre d'Auvergne ne ment pas.

## Pierre VIAL

En 1152, l'Auvergne devait tomber sous la domination d'Henri Plantagenêt à l'occasion de son mariage avec Aliénor d'Aquitaine dont Louis VII venait de divorcer. C'est en 1189 seulement que Philippe Auguste parvint à contraindre Henri II Plantagenêt, devenu roi d'Angleterre en 1154, à renoncer à la suzeraineté du comté d'Auvergne. Bastion français des territoires du Cantal occupés par les Anglais, le château de Val, qui pourrait avoir constitué le donjon d'un ensemble fortifié, dresse ses cinq tours en poivrière au confluent de la Dordogne et de la Tialle. Il appartenait à la famille d'Estaing, aujourd'hui éteinte, dont un membre devait sauver la vie du même Philippe Auguste à la bataille de Bouvines.



## SUR LES TRACES DE LA REINE MARGOT

En 1585, les guerres de religion déchirent la France. Les différents partis s'affrontent pour conquérir le trône de France.

Marguerite de Valois s'oppose aux troupes royales. Les soldats protestants de son mari Henri de Navarre et les habitants d'Agen vont provoquer sa fuite vers les places fortes d'Auvergne. Elle remet son sort aux mains de son écuyer, Aubiac. Avec une dizaine de compagnons comme escorte, elle s'enfuit, suivit par ses serviteurs et servantes. Elle gagne le Quercy et couche le soir du 25 septembre au château de Brassac, situé dans le Tarn et Garonne, à une trentaine de kilomètres d'Agen.

Pendant cette première fuite jusqu'à Carlat, la reine de Valois n'aura de cesse de trouver refuge dans des forteresses. Brassac, solide quadrilatère, flanqué de tours rondes qui appartient à Richard Cœur de Lion. Dès le lendemain, la fuite continue vers l'est, traversant le Quercy Blanc, déjeuner à Castelnau. Puis, une pause à Bournazel, magnifique château renaissance. Nouveau départ pour Entraigues sur Truyère, avec un déjeuner à l'abbaye de Montsalvy. Elle arrive à Carlat, le 30 au soir, après avoir parcouru 250 kilomètres en 5 jours.

Elle s'installe à Bridoré, forteresse guerrière en attente de ses malles pour enjoliver l'austère demeure. De surcroît, au cours de sa chevauchée, Marguerite s'est blessée à la cuisse et sa guérison demande beaucoup de temps. Elle tombe malade, en mars, la rumeur de sa mort arrive jusqu'à Paris. La légende raconte qu'elle aurait accouché d'un enfant sourd et muet qu'elle aurait confié à une paysanne. Ce qui est certain, c'est qu'elle séduisit le fils de son apothicaire, un garçon de 16 ans. Les surprenant tous deux au lit, l'ombrageux Lignerac poignarda l'adolescent dont le sang éclaboussa la reine.

Le 4 juin, elle est reçue à Vic sur Cère, elle apprend la bourrée qu'elle introduira, 20 ans plus tard à la cour de France. Mais, à la fin de l'été, le duc de Joyeuse, à la tête d'une armée royale s'avance en Auvergne pour la faire prisonnière.

À nouveau acculée, elle s'enfuit avec Aubiac, le 14 octobre 1586, pour rejoindre près d'Issoire, le château d'Ybois que lui a donné sa mère, Catherine de Médicis. Le 14 au soir, elle couche à Murat dans le château de Charles de Brezons. La fuite continue, via Allanche, puis, ils descendent par la vallée d'Ardes, vers Issoire qu'ils évitent pour ne pas être reconnus.

À l'arrivée, les garde-manger sont vides, la reine se contente d'une soupe au lard. Le marquis de Canillac, second du duc de Joyeuse, dénonce Aubiac. Il sera amené à Aigueperse où, après un simulacre de jugement, il est pendu. Quant à la reine Margot, elle est d'abord emprisonnée quelques jours à St-Amant-Tallende, puis dans le château de St-Saturnin, où elle est gardée par cent arquebusiers.

Le 13 novembre, la reine Margot est amenée dans la forteresse d'Usson. Elle a 33 ans et n'en repartira que 19 ans plus tard. Dans sa reconquête du pouvoir, le marquis de Canillac, ne résistera pas à « son beau visage blanc ». Il se retrouva en son pouvoir, au point qu'il prit parti des Ligueurs (catholiques), se battit avec eux et fut tué lors d'une bataille.

En plus de la beauté, Marguerite avait de l'esprit, elle fit d'Usson, l'une des cours les plus raffinées de son temps. Poètes, musiciens, chanteurs, grands de ce monde s'y pressaient, avec parmi



eux, Scaliger, Brantôme, les frères d'Urfé. Pourtant, un jour, une balle traversa les jupons de Margot. À chaque nouvelle bibliographie, les écrivains ajouteront de nouveaux amants. Marguerite écrira ses mémoires, entretenant une abondante correspondance, notamment avec Montaigne qui appréciait son intelligence, mais aussi avec son mari qui deviendra Henri IV. Après le décès de Gabrielle d'Estrées, sa maîtresse, le divorce sera prononcé, tant et si bien que Marguerite prend le chemin de Paris en juillet 1605. Elle mourut en 1615, dans son hôtel particulier du faubourg Saint-Germain, vénérée de tous, sauf de ses créanciers qui devront vendre ses biens.

L'Auvergne, où tant de lieux possèdent une maison, un restaurant, un hôtel de la reine Margot ont conservé cette légende. À Usson, il ne reste rien de la reine, hormis son âme.

### La reine margot



### Le roi Henri IV



**Henri IV**, dit « le Grand », né **Henri de Bourbon** le 13 décembre 1553 à Pau et assassiné le 14 mai 1610 à Paris, est roi de Navarre sous le nom de **Henri III** de Navarre (de 1572 à 1610), puis roi de France sous le nom de **Henri IV** de France (de 1589 à 1610), devenant à ce titre le premier roi de France issu de la maison capétienne de Bourbon. Il cumule ainsi les dignités de roi de France et de Navarre.

Henri est le fils de Jeanne d'Albret, reine de Navarre (elle-même fille de Marguerite d'Angoulême et nièce de François I<sup>er</sup>, et d'Antoine de Bourbon, chef de la maison de Bourbon, descendant du roi Louis IX et premier prince du sang. En vertu de la « loi salique », cette filiation fait d'Henri de Bourbon l'un des successeurs naturels des rois de France de la maison de Valois.

Bien que baptisé catholique à sa naissance, il s'implique dans les guerres de Religion en tant que prince du sang, roi de Navarre et chef protestant. Il abjure sa foi huguenote à l'occasion du massacre de la Saint-Barthélemy en 1572, puis redevient protestant en 1576 après sa fuite de la cour de France.

En 1584, il devient l'héritier légitime du trône conséquemment à la mort du duc François d'Anjou, frère cadet et héritier du roi Henri III de France. Les troubles religieux s'exacerbent, notamment sous la pression de la Sainte Ligue qui refuse de voir un huguenot monter sur le trône. L'avènement d'Henri IV survient pourtant en 1589, après l'assassinat du dernier souverain Valois par un moine ligueur. (Wikipedia)

Liste (incomplète) des noms anciens de notre commune

DATES	NOMS	LIEUX
1827	Antoine Lafarge Antoine et Jean Courtille (frères) Guillaume Bert Mme Buffaral, née Lafarge Abbé Garcelon, prêtre retraité Marie Arnal Veuve Borne Demoiselle Albessard Demoiselle Léonie Martini	Propriétaire à Chasternac Propriétaire à Salers Domestique à Mazerolles De Chasternac De Moussages De Chasternac De Chasternac De St-Bonnet De St-Bonnet
1830-1831	Jean Lafarge, propriétaire, commerce avec Espagne	De Chasternac
1833	Antoinette lafarge et jean Garcelon, son mari Antoinette lafarge et Antoine Joanny, son mari Jean Lafarge, cultivateur Antoinette Lafarge Jeanne Lafarge, couturière	À Escous De St-Bonnet De Chasternac De Chasternac À Chasternac
1850	Gendre Delmas, propriétaire, cultivateur Pierre Salvat, sans profession	De Chasternac De St-Bonnet
1851-1852	Jean Lafarge et dame Marie Delmas, son épouse Marie Delmas Marie lafarge Antoine Lafarge, marchand sellier Antoine Albessard, propriétaire Jean Arnal	De Chasternac De Chasternac De Chasternac De St-Martin-V À St-Bonnet De Chasternac
1855	Jeanne Albessard	De St-Bonnet
1857	Pierre Valeix Marie Lafarge	De Chasternac De Chasternac
1858	Gobert Fabre et Pierre Blean, marchands	De Salers
1860	Charles Rolland, cultivateur Mélanie Rolland et Joseph Joanny Jean Lafarge, cultivateur	À Tougouse De Récusset À Chasternac
1862	Jacques Lafarge	De Bréjagoux
1869	Jacques Pouderoux, domestique de Jarriges	De Salers

1876	Jacques Lafarge, garde Jean Chevalier Mathieu Jarrige	De Tougouse De Cros (St-chamand) De Trémont
1876	Pierre Garcelon Marie Lafarge Antoine Bonnet Pierre Tiple François Lavergne Jean Arnal Jean Chevalier Antoine Sauron Bertrand Jean Lafarge et dame Marie Delmas, son épouse	Nuzerolles De St-Bonnet De Salers St-Bonnet La Boutali De Chasternat De Tougouse De Chasternac De Salers De Chasternac
1878	Roche Antoine Chabanon, Buffaral	De St-Bonnet De Chasternac
1889	Pierre Chabannon, charpentier Antoine Fabre et Odile Porcq, son épouse	La Planche De Chasternac
1890	Jeanne Chavanon, domestique Marie Gaillard, veuve Borne Antoinette Tiple, épouse de Guy Antoine, cultivateur Meilhoc, garde Antoine Verrière, fermier Lapeyre, menette Couderc	De Drugeac De Chasternac De Chasternac De St-Bonnet À Chasternac De Chasternac
1891	Chabaud Antoine, garde champêtre de Drugeac	De Drugeac
1892	Guillaume, maire de St-Bonnet - (timbre=5cts)	De Salers
1897	Jean Baladuc, fermier	De Chasternac
1898	Lacombe de Ruzolles, Mary Rouchy leur mère Jeanne Marie Gaillard, V <sup>ve</sup> Borne (famille Bourgeat)	De Ruzolles De Chasternac
1901	Beffaras Joseph	De St-Bonnet
1902	Roche Antoine, marchand	De St-Bonnet
1905	Marie Chabanon, veuve Daubigny François Mme Daubigny, fermière	À Chasternac ?
1907	Jacques Bourgeat, charron Jean Rieu, fermier	À Chasternac À Chasternac
1959	Lapeyre Jean, fermier	Cros de Chasternac



UTILITAIRE DE CONVERSION DES CALENDRIERS

1	vendémiaire	an 1	→	1792	09	22
2	vendémiaire	an 1	→	1792	09	23
3	vendémiaire	an 1	→	1792	09	24
4	vendémiaire	an 1	→	1792	09	25
5	vendémiaire	an 1	→	1792	09	26
6	vendémiaire	an 1	→	1792	09	27
7	vendémiaire	an 1	→	1792	09	28
8	vendémiaire	an 1	→	1792	09	29
9	vendémiaire	an 1	→	1792	09	30
10	vendémiaire	an 1	→	1792	10	01
11	vendémiaire	an 1	→	1792	10	02
12	vendémiaire	an 1	→	1792	10	03
13	vendémiaire	an 1	→	1792	10	04
14	vendémiaire	an 1	→	1792	10	05
15	vendémiaire	an 1	→	1792	10	06
16	vendémiaire	an 1	→	1792	10	07
17	vendémiaire	an 1	→	1792	10	08
18	vendémiaire	an 1	→	1792	10	09
19	vendémiaire	an 1	→	1792	10	10
20	vendémiaire	an 1	→	1792	10	11
21	vendémiaire	an 1	→	1792	10	12
22	vendémiaire	an 1	→	1792	10	13
23	vendémiaire	an 1	→	1792	10	14
24	vendémiaire	an 1	→	1792	10	15
25	vendémiaire	an 1	→	1792	10	16
26	vendémiaire	an 1	→	1792	10	17
27	vendémiaire	an 1	→	1792	10	18
28	vendémiaire	an 1	→	1792	10	19
29	vendémiaire	an 1	→	1792	10	20
30	vendémiaire	an 1	→	1792	10	21
1	brumaire	an 1	→	1792	10	22
2	brumaire	an 1	→	1792	10	23
3	brumaire	an 1	→	1792	10	24
4	brumaire	an 1	→	1792	10	25
5	brumaire	an 1	→	1792	10	26
6	brumaire	an 1	→	1792	10	27
7	brumaire	an 1	→	1792	10	28
8	brumaire	an 1	→	1792	10	29
9	brumaire	an 1	→	1792	10	30
10	brumaire	an 1	→	1792	10	31
11	brumaire	an 1	→	1792	11	01
12	brumaire	an 1	→	1792	11	02
13	brumaire	an 1	→	1792	11	03
14	brumaire	an 1	→	1792	11	04
15	brumaire	an 1	→	1792	11	05
16	brumaire	an 1	→	1792	11	06
17	brumaire	an 1	→	1792	11	07
18	brumaire	an 1	→	1792	11	08
19	brumaire	an 1	→	1792	11	09
20	brumaire	an 1	→	1792	11	10
21	brumaire	an 1	→	1792	11	11
22	brumaire	an 1	→	1792	11	12
23	brumaire	an 1	→	1792	11	13
24	brumaire	an 1	→	1792	11	14
25	brumaire	an 1	→	1792	11	15
26	brumaire	an 1	→	1792	11	16
27	brumaire	an 1	→	1792	11	17
28	brumaire	an 1	→	1792	11	18
29	brumaire	an 1	→	1792	11	19
30	brumaire	an 1	→	1792	11	20

1	frimaire	an 1	→	1792	11	21
2	frimaire	an 1	→	1792	11	22
3	frimaire	an 1	→	1792	11	23
4	frimaire	an 1	→	1792	11	24
5	frimaire	an 1	→	1792	11	25
6	frimaire	an 1	→	1792	11	26
7	frimaire	an 1	→	1792	11	27
8	frimaire	an 1	→	1792	11	28
9	frimaire	an 1	→	1792	11	29
10	frimaire	an 1	→	1792	11	30
11	frimaire	an 1	→	1792	12	01
12	frimaire	an 1	→	1792	12	02
13	frimaire	an 1	→	1792	12	03
14	frimaire	an 1	→	1792	12	04
15	frimaire	an 1	→	1792	12	05
16	frimaire	an 1	→	1792	12	06
17	frimaire	an 1	→	1792	12	07
18	frimaire	an 1	→	1792	12	08
19	frimaire	an 1	→	1792	12	09
20	frimaire	an 1	→	1792	12	10
21	frimaire	an 1	→	1792	12	11
22	frimaire	an 1	→	1792	12	12
23	frimaire	an 1	→	1792	12	13
24	frimaire	an 1	→	1792	12	14
25	frimaire	an 1	→	1792	12	15
26	frimaire	an 1	→	1792	12	16
27	frimaire	an 1	→	1792	12	17
28	frimaire	an 1	→	1792	12	18
29	frimaire	an 1	→	1792	12	19
30	frimaire	an 1	→	1792	12	20
1	nivôse	an 1	→	1792	12	21
2	nivôse	an 1	→	1792	12	22
3	nivôse	an 1	→	1792	12	23
4	nivôse	an 1	→	1792	12	24
5	nivôse	an 1	→	1792	12	25
6	nivôse	an 1	→	1792	12	26
7	nivôse	an 1	→	1792	12	27
8	nivôse	an 1	→	1792	12	28
9	nivôse	an 1	→	1792	12	29
10	nivôse	an 1	→	1792	12	30
11	nivôse	an 1	→	1792	12	31
12	nivôse	an 1	→	1793	01	01
13	nivôse	an 1	→	1793	01	02
14	nivôse	an 1	→	1793	01	03
15	nivôse	an 1	→	1793	01	04
16	nivôse	an 1	→	1793	01	05
17	nivôse	an 1	→	1793	01	06
18	nivôse	an 1	→	1793	01	07
19	nivôse	an 1	→	1793	01	08
20	nivôse	an 1	→	1793	01	09
21	nivôse	an 1	→	1793	01	10
22	nivôse	an 1	→	1793	01	11
23	nivôse	an 1	→	1793	01	12
24	nivôse	an 1	→	1793	01	13
25	nivôse	an 1	→	1793	01	14
26	nivôse	an 1	→	1793	01	15
27	nivôse	an 1	→	1793	01	16
28	nivôse	an 1	→	1793	01	17
29	nivôse	an 1	→	1793	01	18
30	nivôse	an 1	→	1793	01	19

## ***Réaction religieuse (suite)***

La révolution qui engendra le mécontentement de nos concitoyens, avec le déplacement de la troupe dans notre commune, révéla l'impossibilité d'une entente officielle. Il ne resta que le choix de la manifestation décrite à Salers dans le Tome IV. Les différents procès verbaux débouchèrent sur un jugement, condamnant les auteurs de ces troubles.

État sommaire des jugements rendus par le tribunal criminel du département du Cantal, séant à Saint-Flour, dans le mois de Pluviôse de l'an V de la République française, une et indivisible.

### **Jugement du 16 Pluviôse an V**

- Marguerite Pons de Chalinargue, Cantal, âgée de 45 ans, condamnée pour vol de grains, à deux ans d'emprisonnement.
- Marguerite Dolly de Chayrouse, Cantal, âgée de 30 ans, convaincue d'avoir empoisonné Catherine Fournal, condamnée à la peine de mort.
- Chanut, dit Le Rat, vacher chez Jean Apcher, de Pailles, commune de St-Bonnet, Cantal.
- Guillaume Layat de Pailles, commune de St-Bonnet, Cantal.
- Bernard Lafont de Tougouse, commune de St-Bonnet, Cantal.
- Catherine Vidal, dite Poulou de Salers, Cantal.
- Pierre Guy, dit le Guet de Boussac, commune de St-Bonnet, Cantal (acquitté en 1809).
- Louis Bouvier de Tougouse, commune de St-Bonnet, Cantal.
- Jean Roux-Japle, bouvier à Jarrige, commune de St-Bonnet, Cantal.
- André Tible dit Tauti, de Tougouse, commune de St-Bonnet, Cantal.

Tous contumaxs, accusés et convaincus d'être les auteurs d'un attroupement séditieux qui a eu lieu les 11 et 12 brumaire an IV, au lieu et commune de salers, lequel attroupement s'est permis de pousser les cris séditieux de « *Vive le roi* » ; « *À bas la République* » ont été condamnés à la peine de la déportation conformément aux articles 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> de la loi du 1<sup>er</sup> Germinal an III.

NdA : Les accusés étant introuvables...Le jugement n'a jamais pu être appliqué.



### **Affaire Léon et Louis Barbat à Saint-Vincent de Salers (1934).**

Le 12 février 1935, place Spy à Saint-Flour, tombe la tête de Léon Barbat, dernier condamné à mort, exécuté dans le Cantal. Cet ouvrier agricole quasiment illettré avait, au printemps 1934, en compagnie de son frère Louis, assassiné et volé un vacher polonais, Karlowitz travaillant dans la grange du Clos de Simon, à proximité immédiate de leur buron de Pierredon, pensant lui dérober les économies d'un an et ne trouvant au final qu'une faible somme.



## Les andouillettes aux oignons

Ingrédients pour 6 personnes.

6 andouillettes, 5 gros oignons, de la bière, de la farine, de l'huile, du sel et du poivre.

Préparation : Pelez les oignons et coupez-les en fines rondelles. Prenez 2 assiettes creuses, remplissez l'une de bière et l'autre de farine salée et poivrée. Piquez avec la pointe d'un couteau les andouillettes et faites les griller au four 10 minutes environ. Passez les rondelles d'oignons, respectivement dans la bière et dans la farine et plongez-les dans l'huile chaude. Lorsque celles-ci sont dorées égouttez-les sur un papier absorbant. Servir les andouillettes chaudes entourées des rondelles d'oignons ■



## Les cuisses de lapin rôties

Ingrédients pour 4 personnes.

4 Grosses cuisses de lapin, 1 verre à liqueur d'armagnac, 20 cl de vin blanc sec, 15 cl d'eau, 100 g de pruneau d'Agen, 4 grosses pommes de terre, 1 gousse d'ail, Quelques brins de cerfeuil, 1 branche de romarin, 1 cuillère à soupe de graisse de canard, 30 g de beurre, du sel et du poivre.

Préparation : Dans une cocotte, faites fondre la graisse de canard et mettez à dorer les cuisses de lapin. Mettez l'armagnac et mouillez le tout avec le vin blanc et l'eau. Ajoutez l'ail écrasé, la branche de romarin, et les pruneaux, salez et poivrez modérément. Mettez à cuire à couvert durant 35 minutes. Ensuite mettez à cuire les pommes de terre à la vapeur et épluchez les. Dressez la viande et les pruneaux dans un plat accompagnés des pommes de terre. Faites réduire le jus de cuisson et incorporez le beurre avant d'en napper le plat. Parsemez de brins de cerfeuil et servez chaud ■

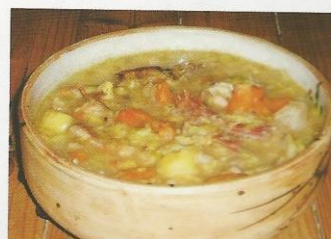


## La soupe paysanne

Ingrédients pour 4 personnes.

600 g de petit salé, un morceau de jambon sec, 1 saucisson sec, 600 g de pommes de terre, 350 g de carottes, 2 choux verts, 3 poireaux, 1 gros oignon, 1 morceau de pain de seigle, 1 bouquet garni, du sel, du poivre.

Préparation : Mettez les viandes et le bouquet garni dans une cocotte et couvrir d'eau fraîche. Ensuite portez à ébullition en écumant régulièrement. Après une heure de cuisson, ajoutez les choux, les poireaux, les carottes, et les pommes de terre et faites cuire encore durant 30 minutes. Coupez le pain de seigle en tranches, et versez le bouillon dessus. Servez la soupe et ensuite le jambon et le lard maigre en plat de résistance avec les légumes ■





## **Quelques textes de conseils municipaux du XIX<sup>e</sup> siècle à Saint-Bonnet de Salers**

(Archives Jules Raymond)

*L'an 1860, le 11 novembre, le conseil municipal de la commune de St-Bonnet, canton de Salers (Cantal) réuni au lieu ordinaire de ses séances, pour la tenue de sa 4<sup>ème</sup> session, M. le maire a donné connaissance d'une lettre de M. le Préfet en date du 9 juin dernier, par laquelle ce magistrat fait connaître que d'après la situation financière de la commune établie au 31 mars dernier, le service de l'instruction primaire possède un fond libre de 45,38 frs, qui s'il n'est pas employé dans le courant de l'année, devra faire retour à l'État.*

*Sur quoi, le conseil considérant que le mobilier des écoles communales, laisse beaucoup à désirer, qu'il est urgent de le réparer le plus tôt possible, prie Monsieur le Préfet d'autoriser Monsieur le maire à mandater immédiatement cette somme de 45, 38 frs pour être employée à la réparation et à l'entretien du mobilier de l'école des garçons.*

Fait et délibéré en mairie à St-Bonnet, jour, mois...

Signatures : Lizet ; Fabres ; Lacombe ; Rolland ; Garcelon ; Lafarge ; Guillaume ; Chevalier.

Tyssandier d'Escous

*Séance du 06 novembre 1838, nomination de sieur Souliac Louis du village de Girou, né le 15 avril 1810, à Girou, comme instituteur de la commune de St Bonnet.*

*Séance du conseil municipal de St-Bonnet du 6 août 1882, Guillaume maire, approbation du préfet pour le projet de travaux entre St-Bonnet et Fageolles.*

*Arrêté du maire, pour suspendre Jacques Lafarge de la fonction de garde champêtre le 11 novembre 1849. Antoine Chanut de Boussac est nommé garde champêtre en intérim, puis un arrêté du 8 février 1850, désigne Jean Meilhoc de Chasternac.*

*Le 11 décembre 1863, la Préfecture informe que la démission du maire Tyssandier est acceptée et désigne son adjoint Rolland pour prendre la direction des affaires courantes.*

*Séance du 5 décembre 1867, Rolland, maire ; Albessard, adjoint. Vu l'article 8 de la loi du 10 avril 1867, relatif à l'établissement de la gratuité absolue des écoles primaires, le conseil vote la gratuité absolue de ses écoles primaires.*

*Rolland et Courboulès n'ont pas signé.*

*Séance du 9 février 1851, la maison d'école actuelle va être reprise par son propriétaire et il faut en trouver une autre. Celle du sieur Lesmarie Émeric du bourg, composée de deux appartements propres. L'un pour la classe, l'autre pour loger l'instituteur. Prix 110 francs (?) ; accord du conseil.*

*Séance extraordinaire du 10 novembre 1852. Attachement et vœux au prince Louis Napoléon qui a fait l'objet d'un attentat*

*Le 06 février 1853, vœux du conseil municipal pour le mariage de sa majesté napoléon III.*

*Vive l'Empereur ; Vive l'impératrice.*

*Le 15 août 1855, le conseil délibère sur une taxe pour les chiens (loi du 2 mai 1855).*

*Le 17 septembre 1854, discussions sur les communaux de Navaste.*

*Réunion du conseil municipal de St-Bonnet le 24 mars 1856 pour adresser les vœux à l'Empereur.*

*À leur majesté, l'Empereur et l'Impératrice de tous les français*

*Sire, toute la population exprime la grande part qu'elle prend dans les sentiments, les espérances et la joie qu'a inspirée partout, l'heureux évènement dont la divine providence a daigné vous combler. Le fils, votre premier né assure et consolide votre dynastie et de plus, il est pour l'Europe entière un gage certain de sécurité et de confiance. Nous venons aujourd'hui, sire, au nom de tous nos administrés, vous offrir nos compliments et vous priez de déposer aux pieds de l'Impératrice, nos félicitations et nos vœux pour sa prompte guérison. Vive l'Empereur ; Vive l'Impératrice ; Vive le prince Impérial.*

*Signatures de : Tyssandier, Rolland, Guillaume, Chevalier, Lapeyre.*

*Séance du 12 mai 1861, décision de réparation du pont de Ruzolles qui tombe en ruines sur ses abords.*

*Le 1er novembre 1861, annonce en conseil que Gilbert Jacques de Chasternac, s'est rendu adjudicat de la parcelle d'Emplagne pour un montant de 355 frs.*

*Le 27 septembre 1863, concession vendue à l'abbé Veyssière, vicaire à Salers pour la somme de 450 frs. Dont 150 frs pour les pauvres ; 300 frs pour la commune.*

*Séance du 9 février 1867, griefs contre le maire Rolland, ayant gardé sans suite le dossier concernant le tracé du chemin de St-Bonnet à Ally.*

*Le 6 septembre 1914, le conseil décide de déléguer auprès de Monsieur le préfet, Monsieur Palat, maire, pour obtenir de ce magistrat, la livraison immédiate de quelques balles de farine pour pourvoir aux besoins les plus immédiats. Dans le même temps, le conseil demande à Mr Bachelery, boulanger de faire diligence et les démarches nécessaires pour se procurer la quantité de farine nécessaire pour pourvoir à l'alimentation de la population pour un mois. Le même jour, le conseil fixe à 50, le nombre de réfugiés que les habitants de St-Bonnet pourront recevoir.*

*Le 12 juin 1921, le conseil décide avec son maire Pouderoux, la construction du monument aux morts. Une souscription est ouverte et rapporte la somme de 8200 frs. L'entrepreneur d'Ally, Peyrenègre est contacté pour sa réalisation.*

*Quelques noms de Chasternac qui ont participé à la souscription*

*- Garcelon Louis 200frs ; Garcelon Roger 50frs ; Veuve Garcelon-Sauliac 50frs ; Méallet Julien 500frs ; Mme Méallet Julien 100frs ; Lapeyre Alfred 200frs ; Lapeyre Célestin 10frs ; Mme Couderc 70frs ; Bourgeat Jacques 3frs ; Roche J.M 7frs ; Veyrière 1fr ; Lescurier 100frs ; Barrier père et fils 20frs ; Neuville J.M 5frs ; Valeix Maximilien 125frs ; Bourgeat Charron 10frs ; Joanny Flavien 100frs ; Chevarroche-Escros 15 frs ; Vidal 5frs ; Maury-Loubat 80frs ; Mme Chambon 5frs ; Chavarroche Jean 20 frs ; Serre Jean 150frs ; Melle Serre Marthe 10frs ; Basset- quatre chemins 10frs ; Andrieu-Cuves 10frs ; Chassan 10frs ; Mme Royon 5frs ; Chabanon Pierre 10frs ; Chabanon Justine 5frs ; Chabanon Louise 5frs ; Bancharel 10frs ; Dagiral 5frs ; Chambon Eugène 10frs ; Alazard 15frs ; Malaprade 5frs ; Frayssinier J.M 5frs ; Veuve Gibert 5frs ; Mme Arnal 15frs ; Neuville François 10frs ; Melle Anna Beffaras 5frs ; Mme Serre-Delcher 15frs.*

## Le monument aux morts de Saint-Bonnet de Salers

L'inauguration du monument par le sous-préfet de Mauriac avec le député Bataille date du 11 septembre 1921.

L'histoire du monument restera dans les annales comme les noms inscrits dans la pierre du monument dont voici les noms :

Noms (1)	Nom(2)	Noms (3)
Andrieu Adrien	Dounies Louis	Neuville germain
Andrieu J-Marie	Dounies Michel	Neuville Léger
Barres François	Frayssinier Célestin	Peubreuil Gustave
Beffaras Henri	Frayssinier Louis	Picard J-Marie
Beffaras Paul	Frayssinier François	Picard Paulin
Besson J-Marie	Garcelon J-Marie	Roche Martin
Borne Antoine	Garcelon Léon	Rouchy Édouard
Boyer Joseph	Guillaume François	Rouchy Ferdinand
Brousse Gabriel	Guillaume Julien	Rouchy Henri
Chambre Toussaint	Guillaume Pierre	Rouzairol adolphe
Chantal François	Guy Baptiste	Senaud jean
Chanut François	Guy paul	Serre François
Conort Jean	Jarrige Antoine	Serre Justin
Coubiac François	Jarrige Henri	Serre Louis
Couderc J-Marie	Joanny Germain	Serre Maurice
Dagiral Romain	Joanny Joseph	Verrière Pierre
Daubizit Alphonse	Lafon Louis	Veysière Louis
Daubizit Antoine	Lajarrige François	Vidal J-Marie
Daubizit Pierre	Latrémolière Antoine	
Dauzet Adolphe	Layac Antoine	
Dauzet Antoine	Lizet Joseph	
Delmas Pierre	Maury Maurice	
Delpeuch Alain	Meallet Romain	
Delprat Joseph	Meilhoc Léon	

## Origines de quelques noms de Saint-Bonnet de Salers

Nota : le suffixe **ac**, provient du suffixe celte acos ; latinisé en acum, et a pour sens la propriété.

Exemple : Marcillac -> la propriété de Marcellus.

De nombreux noms en **ac**, sont passés en **at** au XIII<sup>e</sup> siècle.

### Quelques définitions

- Bournazel, adjectif occitan Bornazel -> écervelé.
- Poudroux, adjectif occitan Poderos -> puissant.
- Jouve, adjectif occitan Jove -> Jeune.

À une certaine période, les noms religieux sont interdits, il est conseillé de se rapprocher de la nature.

Différents noms en lien avec les arbres : Les Besse ; Bessière ; Bessaud ; Bessard ; Béto ; Boulea ; Fraysse ; Frayssinet ; Freysseline ; Fraximus ; Frêne ; Jarry ; Jarrige ; Jarasse ; Garri ; Chêne ; Siriex.

Différents noms en lien avec la nature : Serre ; Serra-montagne ; La Serre ; Combe ; Lacombe ; Combasteil ; Cumba ; Roche ; Rocher ; Laroche ; Cambon ; Chambon.

Différents noms en lien avec les métiers : Tessandier ; Teyssier ; Tisserand.





Pour terminer sur l'affaire **Ondet**, voici le poème que récitait ma mère, il y a très longtemps.

Triple crime dans la commune de St-Bonnet de Salers (Archives Départementales)

**LE CRIME**

*Je vais conter l'histoire  
Gardez-en la mémoire  
De ce grand attentat  
Commis à Chasternat.  
À Boussac près Saint Bonnet  
Vivait la famille Ondet  
C'était de grands scélérats  
Qui faisaient de grands dégâts.  
La famille toute entière  
Avec le père et la mère  
Composée de six enfants  
Incendiaient les bâtiments.  
Ils avaient pour aider  
Le fameux tisserand Blanier.  
Ils avaient pour confidente  
Une fille un peu galante  
Mais d'un franc caractère.  
C'était Françoise Veyrières.  
Elle révéla leurs méfaits  
D'abord au juge de paix  
Puis au juge d'instruction  
Chargé de l'information.  
Aussitôt ce magistrat  
Se rendit à Chasternat  
Chez la veuve Lacombe  
À présent dans la tombe.  
On la dévalisa  
Puis, on l'assassinat  
Pendant qu'elle dormait  
Le père l'étranglait.  
Quand, ils la crurent morte  
Ils ouvrirent la porte  
Pour sortir les paquets*

*Où étaient ses effets.  
Mais avant de partir  
Ils la firent rôtir  
Ne se contentant pas  
De son simple trépas.  
Ils partirent alors  
Emportant leurs trésors  
Qu'ils laissèrent en route  
Par suite de déroute  
De plusieurs paysans  
Qui se rendaient aux champs.*

**LE JUGEMENT**

*Le jour du jugement  
Fut un évènement  
Au chef-lieu judiciaire  
Où fut jugée l'affaire.  
La cour entre en séance  
Et l'audience commence  
Devant la foule avide  
Sans une place vide  
Dans cette salle immense  
Au banc de la défense  
On voit les avocats  
Prenant part aux débats.  
Les accusés paraissent  
Et on voit leur tristesse.  
On tire le jury  
Et lorsqu'il est assis  
Monsieur le Président  
En les interrogeant  
Chacun à tour de rôle  
Adresse la parole*

*D'abord au père Ondet  
Principal accusé  
Puis ensuite à la mère,  
Plus tard à chaque frère  
Et enfin à Blavier.  
Tous se mettent à nier  
Disent effrontément  
Nous sommes innocents !  
Cette fille Veyrières :  
Ce n'est qu'une sorcière  
Vous le verrez tantôt  
Ne croyez pas un mot  
De ce qu'elle raconte  
Elle vous fait un conte  
Nous n'avons incendié  
Nous autres, les Ondet  
Ni Boussac, ni Tronchy  
Ni Chasternat aussi.  
Nous n'avons pas non plus  
Pour prendre les écus  
Étranglé dans son lit  
Comme tout le monde le dit  
Cette pauvre Mariotte  
Que l'on a trouvé morte.  
Moi, dit aussi Blavier  
Qui parla le dernier  
Moi, j'étais à Mauriac  
Et non pas à Boussac  
Le jour de l'attentat.  
Mais la fille Veyrières  
Avec un air sincère  
Et d'un ton énergique  
Dans l'audience publique  
S'adressant à la cour  
À Messieurs du jury  
Et au public aussi  
Et contre les Ondet  
Et puis contre Blavier  
Un vrai réquisitoire  
Qui fit dans l'auditoire  
Une telle sensation*

*Aux accents de sa voix  
Dans ce temple des lois  
Les accusés pâlirent  
Les jurés tressaillirent  
La Cour en frissonna  
Et la salle en trembla.  
Après de tels aveux  
Le sort de chacun d'eux  
Fut fixé dans l'esprit  
Des membres du Jury.*

*LA CONDAMNATION*  
*Devant la Cour d'Assise  
Quelle fut leur surprise  
Quand le chef du jury  
S'en vint, tout attendri  
Prononcer sur leur sort  
Une peine de mort.  
La mère Ondet, alors  
Ajoutant à ses torts  
L'insulte et le mépris  
À la Cour, au jury  
Dit à tous ces messieurs :  
Vous êtes tous des gueux.  
Vous condamnez à mort  
Mon mari, bien à tort !  
Vous répandez le sang  
D'un homme bien innocent  
Mes fils nous vengeront  
De ce terrible affront.  
Et moi-même, bientôt  
Sortant de mon cachot  
Je viendrai parmi vous  
Pour venger mon époux.*

## *L'EXÉCUTION*

*Au pré de Saint-Bonnet  
Le pays des Ondet  
On dressa l'échafaud  
Qu'apporta le bourreau.  
Le prêtre accompagnait  
Et la foule suivait  
Attendrie et émue  
La victime abattue  
On vit le condamné  
Qu'on avait amené  
Au pied de la machine  
Appelée guillotine  
Faire un suprême effort  
Pour éviter la mort.  
Et on vit le bourreau  
S'emparer du couteau  
Saisir le malheureux  
Et le prendre aux cheveux.  
Soudain on vit tomber  
Sur la tête d'Ondet  
Le terrible tranchant  
Qui fit couler son sang.  
Et lorsque la victime  
Eut expédié son crime  
La foule consternée  
S'en fut, toute éplorée.*

## *MORALE AUX HABITANTS DU PAYS*

*Habitants du pays  
Qui vous trouvez ici  
Pour voir l'exécution  
De la condamnation  
De ce grand criminel  
Qui fut parfois cruel  
Qui, d'abord maraudeur*

*Devint après voleur  
Puis ensuite incendia  
Boussac et Chasternat  
Et finit assassin  
De son proche voisin  
Vous n'oublierez jamais  
Ces horribles forfaits.  
Et ? Tant que vous vivrez  
Vous vous rappellerez  
La terrible expiation  
Qui fut sa punition.*

*MORALE, aux condamnés  
Quant à vous, mère Ondet  
C'est par humanité  
Que l'indulgent jury  
À été attendri.  
Sans cela votre sort  
Eût bien été la mort  
Soyez donc satisfaite  
De sauver votre tête.  
Et quoique malheureuse  
Trouvez-vous très heureuse  
De n'être condamnée  
Qu'à perpétuité.  
Et vous, rusé Blanier  
Qui pensiez-vous sauver  
Par un faux alibi  
Qui vous a mal servi.  
Subissez vous aussi  
Le verdict du jury.  
Pour votre châtement  
Vous ferez vos huit ans !  
Et vous, fille Veyrières  
Parfois leur conseillère  
Qui, dans votre franchise  
Devant la Cour d'Assise*

*Avez tout déclaré  
À messieurs les jurés  
Vous sortirez bientôt  
De votre noir cachot.  
Vous avez eu cinq ans  
Mais, bien avant ce temps  
Espérez, pauvre fille  
Revoir votre famille  
Dieu vous pardonnera  
Mais n'y revenez pas  
Vous aussi, fils Ondet  
Enfants de Saint-Bonnet  
Élevés dans les crimes  
Dont vous êtes victimes  
Ne perdez pas courage  
On revient à votre âge  
Cinq, six et sept années  
Seront bientôt passées.  
Mais, lorsque vous reviendrez  
Et lorsque vous verrez  
Ces lieux ensanglantés  
Témoins de vos forfaits  
Pères à votre tour  
Si prenez femme, un jour  
Donnez à vos enfants  
De meilleurs sentiments.  
Et, vous, jeune Louis  
Qui brûlâtes Tronchy  
Mais, sans discernement  
Vous n'étiez qu'un enfant  
Vous êtes acquitté  
Restez en liberté  
Mais que les châtements  
Qui frappent vos parents  
À l'âge de raison  
Vous serve de leçon !*

#### Quelques dates

Naissance d'Antoine Ondet à Sauvat le :  
21 novembre 1922.  
Naissance de Catherine Ondet à Boussac  
le : 29 mai 1860.  
Naissance d'Anne Piedeboeuf à  
Escoutils ? Le : 19 mai 1819.  
Mariage de Antoine Ondet et de Anne  
Piedeboeuf à st-Bonnet le : 7 janvier  
1847.  
Premier incendie à Boussac le : 1<sup>er</sup>  
septembre 1870.  
Deuxième incendie à Boussac le 18  
septembre 1847.  
Troisième incendie à Boussac le 16  
octobre 1870.  
Quatrième incendie à Tronchy le : 18  
mars 1871.  
Cinquième incendie à Chasternac le : 20  
mai 1871.  
Sixième incendie à Boussac le : 22 juin  
1871.  
Ondet sera guillotiné à St-Bonnet le 30  
janvier 1872, à 8 heures du matin.  
Sa femme condamnée à perpétuité.  
Louis et François à sept ans.  
Jacques à six ans.  
Blanié est condamné à huit ans.  
Françoise Verières à cinq ans.  
Naissance de Marie à Boussac le 21  
octobre 1856.  
Décès de Marie à Boussac le 3 février  
1858.  
Naissance de Antoine Ondet à Sauvat  
(canton de Saignes le 15 juillet 1816.  
Naissance de Ondet Toinette à Sauvat  
le : 13 septembre 1816.  
Naissance de Christophe Ondet à  
Boussac le : 23 novembre 1843.



## *Voyage du Président Poincaré à Lapleau*

Raymond Poincaré vient d'être élu président de la République. Il arrive avec sa femme en Corrèze le 11 septembre 1913, venant de la Courtine.

Le maire Rouby de Lapleau, président du Conseil général de la Corrèze avait organisé un petit repas intime de 36 couverts, dont voici le menu :

- Truites de la Luzège
- Perdreaux aux choux
- filet de bœuf madère, cèpes du bois Peyroux
- Dindonneau truffé, pâté en croûte
- Salade, desserts variés

Vins : Château Suduiran ; Chambertin ; Veuve Cliquot  
Café ; liqueurs.



Nota : par précaution, les époux Rouby avaient aménagé dans le cabinet du juge de Paix « un petit coin » à la disposition de Madame Poincaré. Il était muni d'une chaise percée. Déception la bénéficiaire de cette galante attention ne s'en servit pas.

Il n'empêche que pendant longtemps, à Lapleau, pour dire « je vais aux cabinets », on déclarait « je vais chez Madame Ruby ».

Rappel : un repas « privé » devait comporter : un potage, avec deux relevés, viande ou poisson aux choix. Deux entrées, un rôti de légumes, un dessert avec les vins assortis.

Menu servit à Brive dans la salle du théâtre

Menu Poincaré – 12 septembre 1913

- Melon cantalou au madère
- Buisson d'écrevisses
- Truites de la Couze, sauce gaillarde
- Cœur de filet limousin aux truffes
- Aspic de foie gras en belle-vue
- Cèpes à la corrézienne
- Perdreaux truffés
- Petits pois brivistes
- Glace Marquise de Pompadour
- Petits fours
- Chataignes du Pays
- Corbeille de fruits

Pour les vins : grands crus de Bordeaux  
Côteaux de Chèvrecujol

Liqueurs : Suprême de Noix



## ÉVOLUTION DU MONDE RELIGIEUX

Durant les VI<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup> siècle, on voit apparaître une floraison de monastères du nord au midi : Quatre cent dix-sept monastères nouveaux sont créés, dont deux cent trente deux sous le règne de Charlemagne (768-814).

Trois grandes familles de moines ont construits des abbayes au cœur du Moyen-Âge : les Bénédictins, les Chartreux, les Cisterciens.

On appelle abbaye, un monastère gouverné par un abbé (du latin Abbas) qui est le père, le chef de la communauté. L'abbaye est un établissement « majeure » dont dépendent des prieurés avec, un, deux ou trois moines et des prévôtés plus importantes avec dix, quinze, trente moines.

C'est à partir des abbayes que se propagent aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, les principes de l'art roman, puis au XIII<sup>e</sup> siècle, l'art gothique.

À partir du VI<sup>e</sup> siècle, les paroisses se multiplient pour lutter contre le paganisme, le mithracisme (culte d'un dieu Perse, Mithra), le manichéisme (religion du persan Mani), sectes gnostiques (initiation d'une doctrine secrète de salut). Ces croyances disparaissent mais il subsiste des superstitions tenaces car l'imagination de cette époque était fertile. (Honneurs rendus aux génies des fontaines, des pierres et des forêts, fétichisme, sacrifices d'animaux, pratiques magiques à partir du bois et du pain, tradition machinale peu ou pas comprise. Ce n'est qu'à l'ère carolingienne que le christianisme commença à être pratiqué par la masse rurale.

À partir du X<sup>e</sup> siècle, devant la toute puissance des intérêts économiques, les seigneurs acceptent d'accorder au vassal en échange de sa fidélité, un bien en nature appelé « fief », le plus souvent sous forme de terre. Ces attributions temporaires cessent à la mort du seigneur. Pourtant, les vassaux s'efforcent de conserver la terre et de la rendre héréditaire. Cette façon de s'approprier la terre, fut et restera longtemps source de conflits.

Dans les églises, les fidèles assistaient aux offices, debout, en désordre. L'église servait aussi de maison commune pour le village. On y concluait des contrats, on y prêtait serment. Le renouveau liturgique ne concerna que les cathédrales et les grands monastères.

Au Moyen-Âge, le culte divin laisse la place au culte des saints. Leurs corps protègent le pays où il est enseveli. Ses fragments deviennent des reliques, des talismans qui guérissent infirmités et maladies. L'espoir et la reconnaissance des fidèles se manifestent par des dons abondants, notamment aux monastères qui se sont appropriés les reliques et dont les moines ne sont que les mandataires.

L'an 1000, fut dominé par la peur du démon. Pendant cette période, les indulgences accordées par le pape, pendant l'année sainte ou pour les grandes fêtes de l'Église. Surtout, le pèlerinage qui offrait l'occasion d'expié ses péchés. Les principaux furent, Jérusalem et Rome. Aller à Jérusalem, c'était se purifier en se dépouillant de tous ses biens avant le départ. Les autorités religieuses prirent l'habitude d'utiliser le pèlerinage comme peine canonique pour les crimes graves des laïcs et des clercs.

### Définitions :

- 1) L'alleu est un titre que l'on possède en toute propriété et que l'on ne tient de personne.
- 2) La tenure est occupée par des paysans libres des serfs, mais qui doivent s'acquitter d'au moins trois jours de travail sur les terres du maître.
- 3) La précaire (prière) est une terre du patrimoine ecclésiastique, souvent dues à des donations de Laïcs.

## LE CAHIER DE DOLEANCES DU BAILLIAGE DE SALERS

Lors des assemblées de paroisses, les habitants avaient rédigé leurs doléances particulières et élus des représentants qui se réunirent à Salers les 16 et 17 mars 1789 sous la présidence du lieutenant général Antoine Lescurier de Lavergne pour rédiger un cahier commun aux doléances de toutes les paroisses du bailliage.

Voici, par paroisse, la liste des participants :

**SALERS** : - Claude Alexis Mabru : Chevalier de l'ordre du Roi

- Pierre Rolland : Avocat

- Jean Cros : Avocat

- Pierre Antoine Lapeyre : Notaire Royal

**FONTANGES** : - Jean Salvy : Notaire Royal

- Antoine Salsac : Notaire Royal

- François Rivin : Bourgeois

**LE FALGOUX** : - Jean Sabattier : Laboureur

- Blaize Gautier : Laboureur

**ST VINCENT** : - Jacques Gaubert Dolivier : Avocat

- Antoine Lafarge Galvain : Notaire

**ANGLARD** : - François Lescurié Desperiezes

- Jean-Baptiste Rozier Lescurié de Fournols

- Antoine Faucher : Notaire Royal

**ST BONNET** : - Jean Chavanon : Laboureur

- Guy Liza : -Laboureur

**ST MARTIN-VALMEROUX** : - Pierre-Paul Courboulès de Montjoly : Avocat

- Jean Courboulès de Lacoste

- Jean-Baptiste Bertrand de Brozelle : Bourgeois

**ST CHAMANT** : - Antoine Delsol : Notaire Royal

- Jean-André Cabanne : Notaire Royal

**STE EULALIE** : - Jean Demuras : Avocat

- Pierre Teyssier : Laboureur

**ST REMY** : - Jacques Joanny : Laboureur

- Jean Fabre : Laboureur

**LOUPIAC** : Jean Freyssonier : Laboureur

- Pierre Moberi : Laboureur

**ST PROJET** : - Jean Gaillard : Laboureur

Ces représentants, avec ceux des 22 autres paroisses du Bailliage de Salers élirent 24 délégués qui, à St Flour désignèrent avec les délégués des autres Bailliages de la Haute-Auvergne ( Aurillac, Vic en Caladez, Andelat, Calvinet et St Flour ), 6 députés pour représenter le Tiers Etat de la province aux Etats Généraux.



*Professions exercées dans notre commune entre 1900-1920*

*(François Yzouche)*

Professions	Noms	Lieux/Dates
<b>Boulangier</b>	Guillaume Lafarge	1896
"	Pierre Beffaras	St-Bonnet 1922
<b>Épicier</b>	Jacques Bourgeat	Chasternac 1902
"	Antoinette Meilhoc	Tougouse 1902
"	Martin Roche	St-Bonnet 1902
<b>Menuisier</b>	J-Marie Boucharel	Chasternac
"	François Dusson	St-Bonnet
"	Leger Chambre	St-Bonnet 1901
"	Jean Chabanon	St-Bonnet 1901
"	Pierre Beffaras	Chasternac 1913
"	Antoine Beffaras	Chasternac 1913
"	Jean Freyssinier	St-Bonnet
"	Géraud Lamouroux	Phailhès 1922
"	Jean Dufayet	Tougouse 1910
"	Antoine Neuville	Tougouse 1910
"	Antoine Garcelon	Tougouse 1910
<b>Buraliste</b>	Jean Gandilhon	St-Bonnet 1896
<b>terrassier</b>	J-Marie Dagiral	Chasternac 1906
"	Guillaume Arnal	Chasternac 1906
"	Guillaume Armand	Chasternac 1908
"	Jean Monteil	Chasternac 1908
"		

<b>Aubergiste</b>	<b>Martin Auriacombe</b>	<b>St-Bonnet 1897</b>
"	<b>J-Marie Dagiral</b>	<b>Chasternac 1907</b>
"	<b>Guillaume Vigier</b>	<b>Tougouse 1907</b>
<b>Instituteur</b>	<b>Jules Serre</b>	<b>St-Bonnet 1902</b>
"	<b>Paulin Lacour</b>	<b>St-Bonnet 1902</b>
"	<b>Marie Durif</b>	<b>St-Bonnet 1900</b>
"	<b>Maurice Riom</b>	<b>St-Bonnet 1904</b>
"	<b>Marie Larramet</b>	<b>St-Bonnet 1906</b>
"	<b>Joseph Montbertrand</b>	<b>St-Bonnet 1906</b>
"	<b>Antoine Angelergue</b>	<b>St-Bonnet 1912</b>
"	<b>Palmyre Guy</b>	<b>Tougouse 1912</b>
<b>Tisserand</b>	<b>Louis Courbiac</b>	<b>St-Bonnet 1898</b>
"	<b>Antonin Barres</b>	<b>Boussac 1898</b>
"	<b>Antoine Delcher</b>	<b>Pailhès 1898</b>
<b>Couturière</b>	<b>Julienne Auriacombe</b>	<b>St-Bonnet 1894</b>
"	<b>Antoinette Delmas</b>	<b>St-Bonnet 1894</b>
"	<b>Anne Vigier</b>	<b>Ruzolles 1896</b>
"	<b>Marie Perry</b>	<b>St-Bonnet 1905</b>
"	<b>Marie Saintagne</b>	<b>Tougouse 1905</b>
"	<b>Marie Neuville</b>	<b>Tougouse 1919</b>
<b>Sabotier</b>	<b>Antoine Jarrige</b>	<b>St-Bonnet 1896</b>
<b>Facteur</b>	<b>Jean Fialex</b>	<b>Tougouse 1899</b>
"	<b>Léon Faure</b>	<b>Tougouse 1900</b>
"	<b>Firmin Lafarge</b>	<b>Tougouse 1900</b>
"		

<b>Forgeron</b>	François Chassagne	St-Bonnet 1901
"	François Duval	St-Bonnet 1901
<b>Limonadier</b>	A. Fabre	
"	Pierre Beffaras	
<b>Cantonnier</b>	A. Basset	Chasternac
"	A. Chambon	Chasternac
<b>Charron</b>	Bourgeat Jacques	Chasternac
<b>Garde-champêtre</b>	François Dusson	St-Bonnet 1918
"	Eugène Barrier	St-Bonnet 1918
<b>Arpenteur</b>	A. Rolland	St-Bonnet
<b>Maçon</b>	Pierre Saintagne	
<b>Receveur</b>	Antoine Vidal	
<b>Charpentier</b>	Antoine Neuville	
<b>Meunier</b>	Jean Serre	Costeil
"	Gorges Serre	Costeil
"	J-Marie Meilhoc	Moulin de Salvat
<b>Négociant</b>	J-Louis Auriac	
"	J-Marie Auriac	
"	Louis Delzongles	
"	Antoine Lampre	Ruzolles avant 1900
"	j-Marie Lampre	Ruzolles avant 1900
"	Vigier	Ruzolles avant 1900
"	Jacques Lescure	Chasternac avant 1900
"	Ernest Dusson	Chasternac avant 1900
"	Émile Iacombe	Pailhès avant 1900

"	<b>Jules Jarrige</b>	<b>St-Bonnet avant 1900</b>
"	<b>Antoine Veiller</b>	<b>St-Bonnet avant 1900</b>
"	<b>Mary Bachellerie</b>	<b>St-Bonnet avant 1900</b>
"	<b>Bernard Tendrerie</b>	<b>Imbrajoux 1900</b>
"	<b>Pierre Cheymol</b>	<b>Bellevue 1900</b>
"	<b>Philippe Poudroux</b>	<b>Pailhès 1900</b>
"	<b>Henri Chevalier</b>	<b>Navaste 1900</b>
"	<b>Pierre Fabre</b>	<b>St-Bonnet</b>
"	<b>Jean Conort</b>	<b>Navaste</b>
<b>Sur les routes</b>	<b>Antoine Perry</b>	<b>De St-Bonnet</b>
"	<b>Antoine Lampre</b>	<b>En 1909</b>
"	<b>J-Marie Lampre</b>	<b>En 1909</b>
"	<b>Antoine Faucher</b>	<b>De Tougouse</b>
"	<b>Célestin Guy</b>	
"	<b>Ernest Lescurier</b>	<b>De Chasternac</b>
"	<b>Auricombe Aleide</b>	
"	<b>Antoine Borne</b>	
"	<b>Jean Durif</b>	
"	<b>Jean Frayssinier</b>	
"	<b>Firmin Griffoullière</b>	
"	<b>Henri Roche</b>	
"	<b>Paulin Rongier</b>	<b>St-Bonnet</b>
"	<b>Henri Faucher</b>	<b>Tougouse</b>
"	<b>Martin Meallet</b>	<b>Chasternac</b>



<b>Nourrisseurs</b>	<b>Géraud Garcelon</b>	<b>Tougouse</b>
"	<b>Augustin Chambon</b>	<b>Couderc de st-Paul</b>
"	<b>Jean Alazard</b>	
"	<b>Antoine Léon Besson</b>	<b>Navaste</b>
"	<b>Pierre Antoine Meilhoc</b>	<b>Pailhès</b>
"	<b>Édouard Faucher</b>	<b>Ruzolles</b>
"	<b>Frédéric Fabre</b>	
<b><i>Vacher</i></b>	<b>Pierre Iacombe</b>	<b>Pailhès 1900</b>
"	<b>Pierre Chabanon</b>	<b>Tougouse</b>
"	<b>Pierre borne</b>	
"	<b>Antoine Vidal</b>	<b>Leybros</b>
"	<b>Antoine barbet</b>	<b>Tougouse</b>
"	<b>Antoine Buffaral</b>	<b>Fau 1903</b>
"	<b>Jean Michel Sénaud</b>	<b>St-Bonnet</b>
"	<b>Paul Robert</b>	<b>Chabrevière 1907</b>
"	<b>Pierre Florentie</b>	<b>Boussac 1910</b>
"	<b>Louis Chanut</b>	<b>Foyt</b>
"	<b>J-Michel Roche</b>	<b>Tougouse</b>
<b>Ferrailleur</b>	<b>Philippe Poudroux</b>	<b>Pailhès 1900</b>
"	<b>J-Marie Jarrige</b>	<b>Navaste</b>
<b>Fermiers vers 1900</b>	<b>Paulin</b>	<b>Boussav</b>
"	<b>Antoine Pallat</b>	<b>Chasternac</b>
"	<b>Paulin Serre</b>	<b>Chasternac</b>
"	<b>François Delprat</b>	<b>Chasternac</b>

"	<b>Bernard Veyssière</b>	<b>Chasternac</b>
"	<b>Julien Delort</b>	<b>Chasternac</b>
"	<b>Antoine Maury</b>	<b>Chasternac</b>
"	<b>Antoine Mailhès</b>	<b>Pailhès</b>
"	<b>Émile Garcelon</b>	<b>Pailhès</b>
"	<b>Antoine Lacombe</b>	<b>La Glébadé</b>
"	<b>Pascal Besson</b>	<b>Chabrevière</b>
"	<b>Pierre Brousse</b>	<b>Chabrevière</b>
"	<b>Antoine Garcelon</b>	<b>Ruzolles</b>
"	<b>Justin Faucher</b>	<b>Ruzolles</b>
"	<b>Pierre Jarrige</b>	<b>Ruzolles</b>
"	<b>Firmin Chambon</b>	<b>Fau</b>
"	<b>Pierre Sargès</b>	<b>Escous</b>
"	<b>Auriac</b>	<b>Les Cuves</b>
"	<b>Antoine Guillaume</b>	<b>Les Cuves</b>
"	<b>Pierre Cheymol</b>	<b>Bellevue</b>
"	<b>Antonin Besson</b>	<b>Roche</b>
"	<b>Antoine Chancel</b>	<b>Roche</b>
"	<b>Édouard Chambon</b>	<b>Foyt</b>
"	<b>Antoine Garcelon</b>	<b>St-Bonnet</b>
"	<b>Georges Pierre Andrieux</b>	<b>Leybros</b>
"	<b>René Pouderoux</b>	<b>Tougouse</b>
"	<b>François Meilhoc</b>	<b>Tougouse</b>
"	<b>Michel Neuville</b>	<b>Tougouse</b>

## *Le château de Claviers*

( GRHAVS – 1974 )

Le château se situe dans la commune de Moussages, à proximité du hameau de Jailhac. La commune comprenait aussi trois autres châteaux, celui de Valens, Veysset et Grossaldet, mais celui de Claviers était le plus important. Il était bâti sur un escarpement de la vallée du Mars, au dessous de Jailhac, face au bourg d'Anglards. À l'heure actuelle, se trouve à l'emplacement du château, une statue de la vierge et un calvaire bâti et sculpté par le bienheureux François Lesmarie, dit le Saint de Jailhac dont le tombeau eu occupé le centre historique.

La seigneurie de Claviers relevait des évêques de Clermont, au moins depuis 1226, date à laquelle le seigneur de la Tour d'Auvergne rend hommage à l'évêque pour le château de Claviers. Sa censive s'étendait sur les paroisses de Trizac, Moussages, Saint-Vincent, Anglards, Meallet, Vigean, Salins.

Parmi ces dépendances, figuraient quatre fiefs ; ceux de Valens, Valmaison, Romananges, le Bouix. La famille de Valmaison qui détenait aussi le fief de Romananges, habitait un château placé à Moussages même, près de l'église.

La cure de Moussages faisait partie de l'archiprêtré de Mauriac et était à la nomination de l'évêque de Clermont. Les seigneurs de Claviers sont connus depuis 1109. Cette année-là, le seigneur de Claviers prit part aux troubles qui éclatèrent au monastère de Mauriac, au sujet de l'installation d'un nouveau doyen. Un certain Clarius, moine du monastère dénonça comme illégale la nomination comme doyen de Pierre de Saint Baudry. Ce dernier dut laisser la place à Pierre Baldery, candidat de l'abbé de Saint-Pierre-le-Vif de Sens. Pour se venger, Pierre de Saint-Baudry fit emprisonner Clarius au château de Claviers, et là, le malheureux moine fut aveuglé.

En 1266, Claviers est la résidence d'un certain Guy d'Albars. En décembre 1275, Brun de Claviers approuve une vente faite par Robert et Pierre Marlho aux prêtres de la communauté de mauriac. En 1318, ce Brun de Claviers défend les principaux nobles d'Auvergne, ses privilèges contre le Clergé, et il prit selon les lettres de sauvegarde délivrées par le duc de Berry et d'Auvergne à Bertrand de Montclar en 1375, le parti des rebelles, lors de la guerre avec l'Angleterre. Nous sommes ainsi à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et c'est alors que selon la légende le château brûla.

À la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, vivait à Claviers, l'aimable Yolande, future héritière des grands domaines et dans un donjon un peu éloigné, habitait le jeune baron de Montclar, plus riche en noblesse qu'en biens. Tous deux étant assez proches. Que pouvaient-ils faire pour passer le temps ? Eux, beaux et oisifs, ils vont s'aimer, mais chastement et rien qu'avec l'âme, comme le font les anges du ciel. Un jour, Montclar alla demander Yolande en mariage au sieur de Claviers.

Celui-ci, lui dit : « J'y consens, votre famille vaut la mienne, seulement je compte donner à ma fille trois terres et ce château plein de meubles, d'étoffes et d'argenterie ». La question ainsi posée devenait un refus. Montclar qui était pauvre, le comprit et se retira.

Lorsque Yolande apprit ce résultat, elle s'agenouilla devant son père et versa à ses pieds toutes les larmes vives de sa douleur. Le père resta inflexible et dit « non ». Alors Yolande n'eut qu'une idée

fixe : s'appauvrir par tous les moyens ». Le plus prompt lui parut être d'incendier le château et un beau matin alors que son père était parti pour la chasse, elle y mit le feu.

Pendant que Claviers brûlait, la jeune fille vint à se souvenir qu'elle avait oublié une cassette dont depuis six mois, elle ne séparait plus. Le vulgaire disait que ce coffre contenait des bijoux et des perles, mais elle savait qu'il renfermait aussi un autre trésor : c'était une petite fleur d'Églantine sauvage donnée par Montclar en gage de sa foi.

Alors, elle se précipita au milieu des flammes. Bientôt, on l'aperçut au sommet d'une tour, tenant quelque chose entre ses bras, puis un grand craquement se fit, le manoir croula et tout disparut dans les décombres.

Ainsi, périrent Yolande et sa cassette : écrins précieux, l'un rempli de bijoux, l'autre d'amour. Antoine Claviers, le dernier de cette branche donna tous ses biens en 1401 à sa femme Isabeau d'Escorailles avec substitution en faveur de son neveu Bertrand d'Escorailles, à charge pour lui de porter désormais le nom et les armes de Claviers.

En 1520, la terre de Claviers était administrée par le duc d'Albanis. Jean Stuart, tuteur d'une dame de la Tour. Sa pupille, Catherine de Médicis, en hérite de Madeleine de la Tour, sa mère duchesse d'Urbain et femme de Laurent de Médicis qui la transmet à sa fille, Marguerite de Valois qui la vendit au sieur d'Aligoux, la terre passa ensuite aux Chaudenier, puis aux de Broglie jusqu'en 1789. Le IV Messidor an IV (22 juin 1796), les biens de La Prade, dernier vestige du fief de Claviers sont vendus nationalement au sieur Drappeau pour 26 823 livres.

Dès lors, la terre sombra dans l'oubli. Une correspondance de 1811, nous apprend que : en ce qui concerne le château, il n'en reste que quelques vestiges de murailles et que la chapelle sert d'oratoire. Elle existe toujours, du XII<sup>e</sup> siècle, bâtie en grand appareil et ornée d'un clocheton rustique. Le chevet roman est assez gracieux, les modillons archaïques qui ornent la corniche du chevet rappellent trait pour trait ceux de l'abside de Mauriac.

La chapelle a deux cloches, l'une porte l'inscription « Sancta Maria mater dei, ora pro nobis - 1684 ». L'autre « Sancta Maria ora pro nobis – 1716 ». Cette chapelle servit longtemps d'église paroissiale aux habitants du village de Courbeyre, détruite pendant les guerres de religion. Elle est dédiée à la Vierge et contenait autrefois la célèbre statue de l'église de Moussages.

Selon, l'abbé Chabau, en l'an du Christ 1098, le baron Raoul de Scorailles prit la croix et partit pour la Terre Sainte. Avant de partir, il fit selon la tradition sculpter trois « pourtraiets » de Marie Notre-Dame, portant son fils Jésus sur ses genoux et en don à trois chapelles de ses fiefs.

D'une manière générale, les Croisés rapportaient de Terre Sainte des reliques de la Vierge. Raoul d'Escorailles aurait fait le contraire ? Les statues semblables sont plus anciennes, plutôt du XII<sup>e</sup> siècle. Il est vraisemblable que la Vierge de Claviers soit plus ancienne que le moment des croisades, même si la Vierge d'Or de la cathédrale de Clermont, la Vierge d'Alleaune, furent exécutées vers le milieu du X<sup>e</sup> siècle (vers 946).

Armoiries de Claviers : de gueules au sautoir d'argent, contourné de quatre clefs de même, les anneaux en forme de losange.



## *Les vierges romanes*



*Elles sont de bois et d'esprit. Elles accueillent le puissant, l'humble et l'égaré. Elles offrent le silence dans une symphonie de bois polychrome.*

*À l'aube du XX<sup>e</sup> siècle, les églises s'élèvent dans tout l'Occident. Architectes, maçons, sculpteurs, peintres sont au service de la foi pour concevoir la maison de Dieu.*

*Dans la lutte contre le mal, l'image déploie toute la force des symboles pour montrer le chemin du ciel. Les statues de la Vierge romane sont conçues dans le même souci didactique.*

*En bois, autonomes et légères, elles sont portées devant les foules. Chaque église veut sa vierge et l'Auvergne reste avec la Bretagne le berceau d'une culture religieuse hiératique, (le sacré dans une posture figée).*

*Tandis que les seigneurs guerroient en Terre Sainte, la Vierge qui habite la chapelle du château protège le domaine et les âmes qui y vivent.*

*Trois séries principales de statues : Plis en chaînette ; plis simplifiés et enfant assis de biais ; plis ovales symétriquement répartis autour d'une*

*sorte de pallium, (ornement liturgique porté autour du cou).*

*Le culte de la Vierge prend son essor au Concile d'Ephèse : Marie est alors proclamée "mère de Dieu" par opposition à ceux qui ne voulaient voir en elle que la mère de la part humaine du Christ. Le développement du culte est progressif, avec l'institution de fêtes mariales (la doctrine de l'Assomption apparaît au 6<sup>ème</sup> siècle). Il prend une importance particulière au 13<sup>ème</sup> siècle, que certains historiens nomment le "siècle de Marie". La Vierge est considérée comme une médiatrice entre le Ciel et la terre, comme une consolatrice. Les lieux de culte qui lui sont dédiés se multiplient (Aix-la-Chapelle, Chartres, Paris...), on vénère ses reliques (comme le soulier de la Vierge offert par Charlemagne à Soissons ; voile de Chartres ; chasuble offerte par la Vierge à San Ildefonso de Tolède). Les cisterciens se placent sous le patronage de la Vierge et adoptent un habit blanc, image de sa pureté. À cette époque, on attribue à la mère du Christ de nombreux miracles, comme les miracles de lactation, par lesquels Marie guérit ou encore donne à Saint Bernard de Clairvaux son éloquence. Le culte marial s'étend au-delà du Moyen Âge : Louis XIII place la France sous le patronage de Marie ; le pape Pie IX (XIX<sup>e</sup> siècle) fait de l'immaculée conception, longtemps débattue, un dogme (rappel : le dogme de l'immaculée conception n'est pas relatif à la conception virginale du Christ mais au fait que Marie, dès sa conception, soit préservée de tout péché).*

## **Notre Dame de Claviers**



Statue Notre-Dame de Claviers

*Selon la légende locale, la Vierge aurait été ramenée au village de Jailhac, par un jeune berger aux abords d'une source.*

*La Vierge aurait retrouvé son lieu de découverte, la même où les habitants décidèrent par la suite d'ériger une chapelle.*

*Il s'agirait en réalité d'un don du baron Raoul de Scorailles à la veille de son départ en croisade en 1098. Elle aurait été offerte avec deux autres statues : la Vierge de Scorailles et Notre-Dame du château.*

*La Vierge sera l'objet d'une piété continue au cours des siècles, à l'abri de son sanctuaire.*

*Son culte connaît une nouvelle aura avec l'action de Jean François Lesmarie, dit « le Saint de Jailhac », natif en 1817 de Laprade*

*L'analyse de la statue suscite la métaphore, Marie présente son fils de face, elle est assise sur le trône de la sagesse (ce qui n'empêche pas un petit coussin sous les fesses). Elle assume la maternité de la double nature, humaine et divine de Jésus-Christ. Les regards sont fixes, contemplant l'au-delà. La statue pouvait être creusée avec une petite ouverture dans le dos, servant de reliquaire. Au fil du temps, les Vierges romanes changent de couleur, des milliers de cierges répandent leurs fumées et noircissent les statues. De fait, les artisans-sculpteurs copient les couleurs de l'instant et donnent naissance à la mode des Vierges noires. La première vierge du Puy en Velay, détruite en 1794, inspirera de nombreuses répliques noires. Aujourd'hui, après maintes restaurations, les statues noires retrouvent leur polychromie originelle.*

*La vierge de Claviers est issue d'un atelier proche de Clermont-Ferrand. Son style ressemble à celui du sculpteur de la Vierge Morgan (exilée à New-York, au métropolitain muséum). Selon la tradition, cette vierge serait l'une des trois statues dont le seigneur Raoul de Scorailles aurait passé commande. Le traitement de la statue est une des caractéristiques du XII<sup>e</sup> siècle. Restaurée en 1958 dans les ateliers du Louvre, elle est aujourd'hui reconnue parmi les chefs-d'œuvre de la statuaire romane auvergnate. À l'origine, cette vierge des planèzes du nord Cantal s'abritait dans la chapelle du château de Claviers. Un grand nombre de Vierges romanes majoritairement en bois a disparu. Outragées par le temps, détruites dans la fureur des révolutions, cachées dans les collections privées, elles restent à jamais l'icône préférée des Auvergnats.*

## *LA BELLE HISTOIRE DE GILBERT DE CLAVIERS*

(GRHAVS -1978)

Afin de compléter, l'histoire de la famille de Claviers, le récit suivant qui mélange l'histoire et la légende, révèle une belle rencontre avec « un happy end ».

En cette fin du VI<sup>e</sup> siècle, trois grandes familles se partageaient le gouvernement de notre région de Haute Auvergne, située entre Dordogne et Puy Mary pour reprendre une formule, désormais célèbre. Chacune de ces familles avait un héritier accompli. Ils avaient pour noms : Gérard de Vienne, Guy d'Apchon et Gilbert de Claviers. Ce dernier célibataire était un vrai chevalier tout pénétré de l'idéal de justice et de charité qu'il puisait dans l'évangile.

Les rencontres se faisaient le plus souvent au château d'Apchon sous la direction de la vénérable douairière Ermengarde, qui aimait beaucoup Gilbert de Claviers. Elle était très pieuse ; après une jeunesse agitée, elle s'était convertie à la suite d'un fait quasi-miraculeux qui s'était produit aux environs de 1050. À cette époque, avait eu lieu la translation des reliques de Saint-Mary, depuis la localité de ce nom, aux environs de Massiac jusqu'au monastère de Mauriac. Le cortège devait faire halte au château d'Apchon (à mi-chemin), et la montée était rude. Le mulet chargé des reliques de l'apôtre de l'Auvergne avait glissé, mais pour se ressaisir, il avait frappé fortement le sol et fait jaillir une source, qui, depuis alimentait le château. Cet événement avait beaucoup frappé la comtesse Ermengarde et elle avait décidé de changer de vie pour pratiquer toute les vertus de sa religion.

Notre Gilbert, allait souvent la voir. La bonne aïeule lui contait la vie de Saint-Mary. Elle ajoutait « quel dommage que mon fils ne te ressemble pas », car son fils, Guy d'Apchon était dissipé avec Gérard de Dienne très batailleur.

Ermengarde, répétait à Gilbert « il faut vous marier ». Il répondait « je ne suis pas prêt ». Un jour le pape Urbain II, lança la croisade pour délivrer le tombeau du Christ. Ces annonces remuèrent le cœur de Gilbert. Tous les trois allèrent à Clermont et sur l'actuelle place Delille, les seigneurs étaient là avec les évêques de Clermont, du Puy. Le pape fut éloquent, mais un jeune moine venu du nord de France, et qui avait comme nom, Pierre l'Ermite le fut plus encore.

Le souverain pontife lui accorda les armoiries comportant les clefs de Saint-Pierre et Gilbert obtint également que l'église de Menet (alors en construction) fut placée sous le patronage du chef des apôtres. Puis il rentra dans ses terres pour faire ses préparatifs.

Dans la cour du château de Muradès, Gilbert réunit ses vassaux et déposa dans la chapelle romane, une belle statue de la Vierge (elle sera vendue à un antiquaire clermontois au début du siècle).

Un jour, près de Nazareth, Gilbert fut grièvement blessé. Par chance, une jeune arabe parcourant le soir, le champ de bataille le découvrit, le conduisit chez elle et le soigna avec dévouement et science, car elle connaissait à merveille la vertu des plantes. Myriam, était chrétienne, fort belle et instruite. Un tendre sentiment ne tarda pas à les unir. Un prêtre présida à leur mariage. Myriam, étant orpheline, ce fut donc le retour en Auvergne.

Gilbert et son épouse s'établirent au château qui depuis porte le nom de Murat l'Arabe. La jeune comtesse avait rapporté d'Orient, une pousse de cèdre qu'elle planta dans la cour, il existe encore. Ils vécurent très heureux avec trois garçons et deux filles.

## LA RÉBELLION DES FEMMES DE PARIEU

(Yveline David)

En 1769, les femmes du village de Parieu s'élevèrent contre l'imposition. Vingt ans tout juste avant la Révolution, celles que l'on appelait les « *Dames de Drugheac* » fomentèrent une émeute dont le procès remonta jusqu'à Paris et qui dura...vingt ans.

Parieu, paisible hameau de la commune de Drugeac fut le témoin d'un épisode épique qui est resté dans l'histoire sous le nom d'Émeute du 28 mai 1769.

Il convient de remettre personnages et conditions de vie dans leur contexte. 1769, le baron de Drugheac, Eutrope de Lur-Saluces reçoit en son château où il tient fréquemment salon. À Mauriac, toute proche, Antoine de Monthyon a été nommé intendant d'Auvergne par Louis XV depuis deux ans. Mauriac, où Jean-Baptiste, vacher de Tournemire est subdélégué d'intendance, poste qui lui a été confié en 1746, alors qu'il n'avait que vingt ans.

La vie est rude en Haute-Auvergne et les paysans cruellement touchés par un hiver trop rigoureux, vivent comme ils le peuvent, c'est-à-dire, avec presque rien. Dans toute la France, d'ailleurs, la famine est là, le peuple est exsangue et gronde face aux redevances qui leur sont réclamées. Drugheac, est dans ce cas. Une précision s'impose : depuis 1705, les cens prélevés sont destinés à l'abbaye Saint-Géraud d'Aurillac qui les utilise pour rémunérer les professeurs de son collège. Un comble pour ces paysans qui ne peuvent déjà pas nourrir leur famille et sont persuadés que l'établissement regorge de richesses.

Le 28 mai 1769, une visite a été annoncée à Parieu : celle du sieur Devèze, expert féodiste, chargé de recenser la population, ses biens et, dirait-on aujourd'hui, sa capacité de paiement. L'expert n'est pas seul, il s'est fait accompagner par Jean-Baptiste Vacher de Tournemire, du procureur du prieuré, nommé Mourguios et de Joseph Cabrespine, économiste du collège. La délégation arrive près de la fontaine et est accueillie par des femmes.

Devèze va prononcer un mot fatidique « Enquête » qui va tout déclencher. Indignées les « *Dames de Drugheac* » n'hésitent pas un instant, crient leur indignation et jettent des volées de pierres aux intrus. Vacher de Tournemire est blessé à l'œil et à l'épaule, tandis que Devèze est, lui aussi touché. Le groupe doit son salut à la fuite et se réfugie au château de Ferluc.

L'accident va avoir des suites insoupçonnées. Plusieurs femmes sont arrêtées, traînées en prison à Aurillac au son de la musette et données en spectacle de village en village. Une humiliation cuisante, surtout pour l'une d'entre elles, Marie Rongier, étrangère à l'émeute. Libérée en juillet, elle en appelle au Parlement et porte plainte, avec aplomb, contre Vacher de Tournemire.

Le procès de Parieu est lancé et il va durer, ponctué de rebondissements tant, de part et d'autre. La mauvaise foi domine, la population de Parieu se fédère et ne baissera jamais sa garde. En face, experts et notaires se succèdent et se défont, pour la plupart, devant une affaire qui tourne au vaudeville. Eutrope de Lur-Saluces a-t-il soutenu ces paysans ? Nul ne le sait. Toujours est-il qu'il brille par son silence. Après tout, l'abbaye de Saint-Géraud venait en croquer sur ses terres. Quoi qu'il en soit, les dames de Drugheac ont finalement eu gain de cause, puisque les redevances furent suspendues, mais les ardoises seront définitivement effacées en août 1989.



## Recueil des arrêts du Conseil d'État

(1913)

Vu la requête du sieur Etienne...., tendant à ce qu'il plaise au Conseil, annuler, pour excès de pouvoir, un arrêté en date du 11 avril 1911, par lequel le maire de la commune de Saint-Bonnet a interdit d'extraire du sable dans la sablière de Lessard et d'enlever le sable extrait avant mesurage par les soins de l'autorité municipale.

Considérant que la sablière de Lessard est une propriété communale dont la jouissance en nature est réservée aux habitants de la section de ce nom ; qu'en interdisant par l'arrêté attaqué d'extraire du sable dans ladite sablière, et en décidant que le sable extrait ne pourrait être enlevé qu'après avoir été mesuré par les soins de l'autorité municipale, le maire de Saint-Bonnet n'a pas eu pour but de prendre des mesures propres à assurer la sécurité des habitants de sa commune, mais de restreindre la jouissance de certains ayants droit.

Cons. que si le maire est chargé par l'article 90 de la loi du 5 avril 1884 de l'administration des biens communaux dans les conditions et suivant le mode de jouissance déterminés par le conseil municipal, les mesures qu'il prend ainsi dans l'intérêt du domaine privé de la commune ne peuvent être édictées en la forme des règlements de police sous la sanction de l'article 471 § 15 du Code pénal ; qu'ainsi l'arrêté attaqué pris en ladite forme et sous ladite sanction est entaché d'excès de pouvoir. Arrêté annulé.

### Le beau geste d'un prêtre

Texte (1915) de la Bibliothèque Nationale de France

M. l'abbé Meydiou, curé de Saint-Vincent de Salers (Cantal), vient de donner un bel exemple de dévouement et de solidarité. Un de ses paroissiens venait d'être désigné pour faire partie d'un détachement destiné au corps expéditionnaire de Serbie. Ce soldat d'une classe déjà ancienne était père d'une nombreuse famille. Spontanément, M. l'abbé Meydiou qui est engagé volontaire demanda à prendre la place de son paroissien.

Ce prêtre dévoué est actuellement dans un secteur de Serbie, où la lutte est vive. Son beau geste, à la française, mérite les meilleurs éloges.







CartoExploreur 3 - Copyright IGN - Projection Lambert II étendu / NTF - Echelle 1:25000

© FFRP pour les itinéraires et sentiers de randonnées GR®. GRP®. PR®



## ***Famille Landrodie / Tyssandier***

Pierre de Landrodie, vivant en 1550, portant la qualité d'écuyer, ainsi qu'il apparaît dans plusieurs actes et hommages, notamment d'une enquête du 13 juin 1570, faite par devant le juge de la Garde en Limousin, pour constater la perte des papiers de la famille brûlés dans un incendie.

<b>Date</b>	<b>Noms</b>	<b>Événement</b>	<b>Lieux</b>
30 août 1554	Jean de Landrodie	Mariage avec Charlotte de la Vialate	?
7 mai 1601	Jean de Landrodie	Mariage avec Jeanne de St- Julien	Escouts
6 mai 1618	Jeanne de Landrodie	Baptême	Escouts
20 septembre 1620	Jehan de landrodie	Baptême	Escouts
1624	Jehan de Landrodie	Baptême	St-Bonnet
1625	François de Landrodie	Baptême	St-Bonnet
20 mai 1644	Jehan de landrodie	Décès	St-Bonnet
14 février 1654	J-François de Landrodie	Mariage avec Isabeau Cousterisat	?
1666	Jean-François de Landrodie	Maintient noblesse	?
25 octobre 1668	François de Landrodie	Baptême	Escouts
4 janvier 1670	Charles de Landrodie	Baptême	Escouts
20 janvier 1692	Antoine de Landrodie	Baptême de Rouchy	Escouts
Juillet 1696	Joseph de Landrodie	Parrain de ?	?
14 février 1698	François de Landrodie	Baptême	St-Bonnet
14 juillet 1701	Jeanne de la salle	Décès (60 ans)	St-Bonnet
29 mars 1738	Jean de Landrodie	Décès (78 ans)	Escouts
15 décembre 1703	Louise Landrodie	Mariage - Tyssandier	Escouts
11 avril 1704	Jean de landrodie	Décès (73ans)	St-Bonnet
12 avril 1711	Marie Anne Tyssandier	Baptême	Escouts

14 août 1712	Catherine Tyssandier	Baptême	?
24 juin 1714	Marguerite Tyssandier	Baptême	Escouts
11 janvier 1715	Catherine Tyssandier	Mariage avec Louis Canteloube	Salers
19 juillet 1716	Jean Tyssandier	Baptême	?
23 janvier 1719	Anne Tyssandier	Baptême	Mauri ?
9 mai 1722	Pierre Tyssandier	Baptême	?
26 janvier 1724	J-Claude Tyssandier	Mariage	?
19 août 1729	Antoine de Landrodie	Décès (70 ans)	St-Bonnet
29 mars 1738	Jean de Landrodie	Décès (78ans)	St-Bonnet
12 janvier 1750	J-Louise Landrodie	Décès	Saint-Bonnet
1857	Pierre Gabriel Tyssandier	Mariage avec M_Louise de Glavenas	?

*De landrodie, seigneurs d'Escouts* : Parti, au 1<sup>er</sup> d'argent, à trois étoiles d'azur, qui est de Landrodie ; au 2<sup>ème</sup> d'azur, semé de larmes d'argent, au lion d'or brochant, qui est de Saint-Julien.

Cette famille, originaire du Limousin s'établit en Auvergne par suite du mariage de Jean de Landrodie avec Jeanne de Saint-Julien, fille d'Antoine de Saint-Julien, seigneur d'Escouts en 1601.

C'est donc, à la famille de Saint-Julien qu'appartenait encore le château d'Escouts ; pris de vive force et rasé de fond en comble par les religionnaires en 1570. Jean-François de Landrodie qui vivait en 1550, fut maintenu dans sa noblesse en 1666 et rendit hommage au roi en 1669 et 1681, à cause de sa maison d'Escouts, en toute justice, cens, rentes et autres droits. Cette famille qui comptait alors un écuyer du prince de Condé et un gendarme ordinaire de Gaston de France, duc d'Orléans, produisit nombre de certificats et brevets attestant d'honorables services militaires, soit dans la compagnie des gendarmes commandée par le duc de Ventadour, soit au ban, arrière ban et autres corps d'armée.

Jean 1<sup>er</sup>, lieutenant des gardes du duc de Ventadour (certificat du 12 décembre 1584) est mort âgé de plus de 80 ans.

Jean II, fut gentilhomme ordinaire de Gaston d'Orléans (certificat du 18 janvier 1631).



Notes intéressantes sur l'une des premières pages des registres paroissiaux qui relie par l'acte de baptême, la famille **Ferrières de Sauveboeuf** avec celle d'**Apchon**. On retrouve la famille **Landrodie d'Escous**.

« Aujourd'hui, second jour du mois de juin, an mil six cent soixante douze, par moy sousigné a este baptisé Jacques Louis de Ferrières de Sauveboeuf, fils légitime de messire Claude de Ferrières de Sauveboeuf, chevalier, seigneur, conte dudit Sauveboeuf, Leybros, le Moulin d'Arnac, Pont Breton et de dame Gabrielle Thérèse d'Apchon, sa femme. Le parrain substitué à la place de haut et puissant seigneur, Jacques Artauld d'Apchon, chevalier, conte dudit Apchon ; premier baron d'Auvergne et de Chassot, le Baumier, le Falgoux a esté messire Antoine Guy Vidal, bachelier en théologie, archiprêtre de Rochefort et curé dudit lieu. La marraine a esté dame Louise de Tournemire, douairiere du Sauveboeuf et dame des places de Leybros, Moulin d'Arnac, Pontbreton, sousigné avec moy : et naquit le vingt sixième du mois dernier jour de l'ascension de nostre Seigneur, entour neuf et dix heures du matin, en présence de noble Jean François de Landrodie, escuyer, seigneur d'escous, subsigné et le sieur Mataly Peyrié, valet de chambre dudit seigneur et conte qui n'a pas signer. Ont signé, de Tournemire, marraine, Escous, de Sauveboeuf, Vidal, curé et parrain substitué ; Gilbert, Vicaire ».

### **Blason Landrodie/Saint-Julien**



Je reproduis une discussion « internet », sur la véracité du blason de Tyssandier d'Escous. Il sera difficile pour le lecteur de cerner la réalité sans modification de notre histoire locale.

- *La qualification de "fantaisistes" ou de "création originale" des armoiries timbrées d'une couronne de comte donnée en 1845 par le Nécrologue à Jean-Marie Tyssandier d'Escous, maire de Salers repose sur le fait qu'avant cette source (peu fiable car apparemment simples hommages nécrologiques d'après des infos données par les familles) aucune autre source reconnue fiable ne mentionne de telles armoiries pour la famille Tyssandier. C'est cette information qui est fantaisiste car elle ne repose sur*

*rien, n'est pas référencée et n'est croisée par aucune autre sources postérieure et est en contradiction avec l'Armorial Général.*

- *les seules armoiries "officielles" de cette famille sont effectivement celle enregistrées à l'Armorial général de France de 1696 : de sinople à une tête de lion arrachée d'or.*
- *Que Jean-Marie Tyssandier d'Escous ou son fils Ernest aient éventuellement (pas de sources à ce sujet) porté mondainement vers le milieu du 19e d'autres armoiries ( je corrige : à l'origine inconnue et non celles des Landrodie et des Saint-Julien, j'ai été trompé par le descriptif donnée sur Commons ) et pour faire "noble" de les surmonter d'une couronne de comte (et de les faire graver sur leurs pierres tombales comme le souligne le contributeur Auroredetyssandier) ne fait pas "encyclopédiquement" de ces nouvelles armoiries "de création originale" les armes officielles de la famille Tyssandier qui restent celles enregistrées à l'Armorial Général (source reconnue fiable) en 1696.*

## *Anthologie du mariage*

Époque gauloise :

Contrairement à la femme romaine, la femme gauloise pouvait choisir son mari. Elle restait propriétaire de ses biens et les retrouvait en cas de divorce. En effet, le mariage celte était un contrat passé entre deux personnes, sans cérémonie religieuse et qui pouvait être rompu.

Le Bas – Empire et le Christianisme :

À partir du III<sup>e</sup> siècle, le mariage romain, trop lié à des intérêts financiers, recule, au profit du concubinage. Avant la proclamation du christianisme comme religion d'État en 392, l'Église fonde le couple sur le consentement libre des deux époux. Au IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècle, Saint Augustin (354-430) définit la conception du mariage par l'Église catholique, basée sur la descendance, la fidélité et le sacrement.

Les nouveautés apportées par le christianisme :

Lorsque le christianisme devint la religion officielle dans l'Empire romain, le mariage devint une cérémonie privée se déroulant au domicile de la future épouse et il était l'occasion de réjouissances. Cependant le Concile de trente de l'an 400, précise « celui qui n'a pas de femme, mais qui tient une concubine pour femme peut communier à condition qu'il se contente d'une seule femme ».

La religion était omniprésente et on devait s'assurer que les augures étaient favorables. Si elles ne l'étaient pas, le mariage était reporté ou annulé. C'est pourquoi, la cérémonie se déroulait généralement en juin (mois de Junon, déesse du mariage, de bonne augure pour le couple). La mariée était vêtue de blanc et couverte d'un voile orangé (le *Velarium flammeum*) sur lequel est posé une couronne de fleurs.

Au Moyen-Âge :

Le concubinage et la polygamie étaient pratiqués, ainsi que les fiançailles « cohabitantes », sorte de mariage à l'essai. C'est pourquoi, l'Église catholique qui a renforcé son pouvoir et qui impose sa règle dans tous les aspects de la vie, s'intéresse à l'institution de mariage.

Les évêques imposent la chasteté comme une valeur suprême. La sexualité ne devant avoir pour unique but que la procréation. Des périodes d'abstinence doivent être respectées pendant le carême et avant la communion. Le mariage est indissoluble, sauf en cas de parenté ou impossibilité de consommation. L'inceste est condamné et les mariages consanguins sont interdits jusqu'au 7<sup>ème</sup> degré en 1059 (encyclique papale), puis l'interdiction recule à quatre degrés en 1215 (Concile de Latran IV).

C'est à partir du début du IX<sup>e</sup> siècle (réforme grégorienne) que la monogamie l'emporte progressivement et qu'émerge le couple chrétien. Le mariage religieux se répand à partir du IX<sup>e</sup> siècle et le prêtre bénit l'union. À partir du X<sup>e</sup> siècle, la célébration publique du mariage est habituelle. À la fin du XI<sup>e</sup> siècle, le mariage devient un sacrement, mais la présence d'un prêtre n'est pas exigée, la messe de mariage est rare. La plupart du temps, la cérémonie se déroule sur le parvis de l'église (remise de l'anneau) après publication des bans, afin d'éviter les mariages clandestins. Le consentement des époux est requis. Mais il n'a guère de réalité, le mariage est une affaire de famille et obéit à des impératifs pécuniaires, surtout dans l'aristocratie.

Encyclique : lettre adressée par le pape aux évêques et aux fidèles.

Haut Moyen-Âge : période du V<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle.

En 1234, Grégoire IX, intègre le mariage dans les sept sacrements de l'Église.

Les temps modernes :

Le Concile de Trente de 1563, apporte de nouvelles réformes pour faire du mariage, un acte solennel, le mariage sera précédé de la publication des bans, il sera célébré par un prêtre, le consentement des époux est obligatoire avec les signatures du registre. La cohabitation hors mariage est interdite afin de limiter le nombre d'enfants illégitimes.

Henri II, publie un édit qui autorise les pères à déshériter, les enfants qui se sont mariés sans leur consentement. Le mariage pour les notables était précédé d'un contrat chez le notaire, ce qui a donné le nom de « mariage devant notaire ». Dans maintes régions, seul l'aîné à la possibilité de se marier ; les cadets, n'ayant d'autres choix que l'armée ou le couvent.

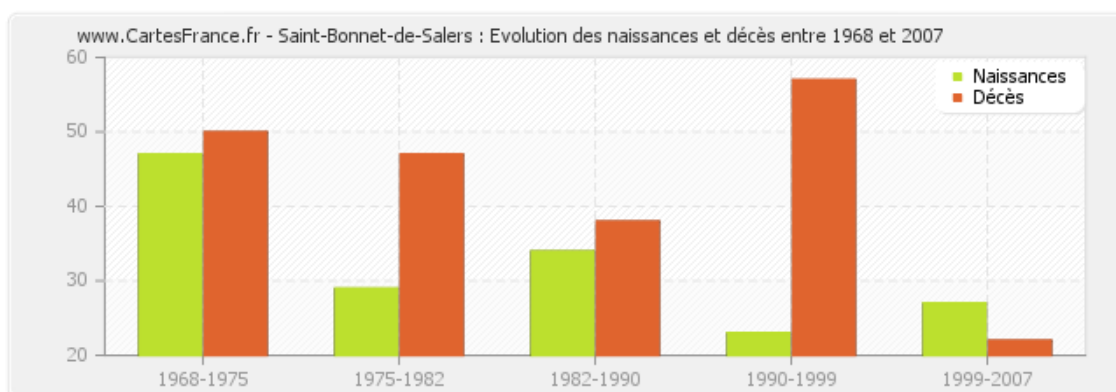


*Prérogative exclusive de l'Église jusqu'à la Révolution française, le mariage devenu civil en 1791 oscille, selon les courants politiques, entre contrat et institution. Le développement de l'union libre et les possibilités de reconnaître en droit les enfants nés hors mariage ont rendu plus ténu le lien entre mariage et procréation. Pour la sociologue Irène Théry, le mariage n'est plus le modèle unique, il est " l'institutionnalisation du lien du couple". En revanche, pour la philosophe Sylviane Agacinski, la présomption de paternité, et donc la **filiation**, reste au cœur de l'institution du mariage.*

À l'heure où les parlementaires examinent le **projet de loi** ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe, [vie-publique.fr](http://vie-publique.fr) vous propose un historique de la législation sur le mariage, les régimes matrimoniaux et la filiation. (Internet)

### ÉVOLUTION DE LA POPULATION DE SAINT-BONNET DE SALERS (1831-1990)

DATES	NAISSANCES	DÉCÈS
1831-1840	297	215
1841-1850	313	240
1851-1860	261	218
1861-1870	344	283
1871-1880	297	204
1881-1890	248	253
1891-1900	247	198
1901-1910	189	187
1911-1920	89	173
1921-1930	117	169
1931-1940	113	121
1941-1950	89	106
1951-1960	114	86
1961-1970	75	82
1971-1980	53	71
1981-1990	34	62





## Les Soins par les plantes

### L'ABSINTE

L'absinthe est une plante des terrains rocaillieux de 40 centimètres à un mètre de hauteur dont on utilise les feuilles et sommités fleuries.

L'absinthe est très amère, elle est employée pour favoriser l'appétit la digestion. Elle favorise les règles. Un bouquet d'absinthe fait fuir les insectes. Elle soigne les troubles hépatiques, les gastrites, les douleurs et fièvres, et la grippe.

En infusion, une cuillère à soupe par litre d'eau bouillante laissez infuser 10 minutes, 3 tasses par jour juste avant ou juste après le repas

En décoction. une bonne poignée par litre d'eau faire bouillir 5 minutes en usage externe pour le lavage des plaies qui cicatrisent mal et les ulcères.



### LA BOURRACHE

La bourrache est une plante des terrains incultes d'une hauteur de 20 à 50 centimètres dont on utilise les feuilles et les fleurs.

La bourrache est fébrifuge, provoque la sueur pour lutter contre le rhume, les bronchites et la grippe.

Egalement : Oligurie, goutte, coliques néphrétiques, rhumatismes, rougeole, constipation et en fumigation pour les voies respiratoires.

En infusion. Une cuillère à soupe par tasse d'eau bouillante laissez infuser 10 minutes, 4 tasses par jour.

Fumigation avec une décoction de 100 grammes de plante pour un litre d'eau, contre les affections des bronches.



### L'ACHEMILLE

L'achemille est une plante commune sauf en Méditerranée d'une hauteur de dix à trente centimètres que l'on utilise entière.

L'achemille est surtout astringente et antidiarrhéique. Elle est prescrite en cas d'affections des reins et de la vessie. Recommandée contre les pertes blanches, en cas de règles trop abondantes ou d'hémorragie utérine. Egalement : Angine, trouble des règles, facilite l'accouchement, diabète, entérites, spasmes, météorisme, rhumatismes, obésité, migraine.

En infusion. Une poignée par litre d'eau, faire bouillir et infuser 10 minutes, 3 tasses par jour.

En décoction : 3 poignées par litre d'eau faire bouillir 5 minutes ; en lavage chaud comme calmant des démangeaisons.



### LA BUGRANE

La bugrane est arbuste des prairies sèches et lisières de forêts des régions chaudes à basse altitude d'une hauteur de 50 centimètres dont on utilise la racine.

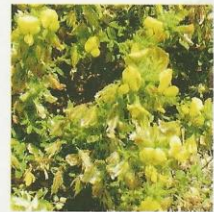
En infusion. La bugrane est diurétique, prévient la formation de calculs rénaux et biliaires.

Efficace contre diverses affections de l'appareil urinaire, la cystite et la goutte.

Egalement : Œdèmes des jambes, douleurs rhumatismales.

En infusion. 1 cuillère à café finement écrasée pour 1 tasse d'eau bouillante, 3 tasses par jour.

En décoction. 30 grammes de racine fragmentée pour 1 litre d'eau, bouillir doucement 20 minutes pour réduire et boire en 3 fois dans la journée.



### LA BOURDAINE

La bourdaine est une plante d'Europe sauf en méditerranée de 1 à 5 mètres de hauteur dont on utilise l'écorce séchée qui est stockée au moins une année avant sa consommation.

La bourdaine est surtout employée comme laxatif et purgatif.

Egalement : Insuffisance biliaire, obésité, parasites intestinaux.

Et en usage externe : Dartres, et autres plaies.

Décoction. De 3 grammes par tasse comme laxatif et de 6 grammes par tasse comme purgatif.

En usage externe. Deux poignées dans un litre d'eau faire bouillir 15 minutes contre les dartres ou les ulcères.



### LA BUSSESOLE

La busserole est un arbrisseau des montagnes d'une hauteur de 15 à 30 centimètres dont on utilise feuilles et les baies.

La busserole (ou raisin d'ours) est connue depuis longtemps pour son action diurétique et antiseptique naturel des voies urinaires en cas de cystite, énurésie, incontinence urinaire.

En décoction. Une cuillère à soupe pour 1/4 de litre d'eau.

En infusion. une poignée pour un litre d'eau bouillante laissez infuser 15 minutes à boire en 24 heures.





## ***Chronologie des curés de notre paroisse***

Egide de Chalencon 1335	Pierre de Freydevialle 1386	Jehan Brugeti 1440
Jehan de Bertrand 1448	Pierre Galaubie 1458	Hugues de Montjournal 1518
Hugues de Valens 1551	Jehan de Picapotre 1597	Jehan Roussel 1597
Jehan Cousseyre 1613	Jehan Durand	Jehan Loys
Jacques Blanc 1615	Antoine Vidal 1625	Antoine-Guy Vidal 1659
Pierre de Mossier 1680	Antoine de Mossier 1716	Pierre-Ange Fumel 1740
Christophe Ternat 1768	Antoine Pomarat 1792	Christophe Ternat 1800
Géraud Lavialle 1813	Joseph Garcelon 1827	Louis Veysière 1876
Pierre Jourdonneix 1893	Pierre-Théodore Berche 1907	Abbé Pichot 1929
Abbé Chavignier 1932	Antoine Raoux 1943	Joseph Rolland 1992

### ***La petite histoire de Grégoire de Tours***



Georgius Florentius Grégorius naît vers 538 à Urbs Arvena (futur Clermont-Ferrand). Son père, Florentius est sénateur et on peut le qualifier d'issu d'une famille aristocrate arverne. Par sa mère, celui qui deviendra Grégoire (du patronyme de son arrière grand-père maternel) est apparenté aux évêques de Lyon et de Langres. Sa famille a été l'une des premières à se convertir au christianisme et peut s'enorgueillir d'un martyr et de six évêques.



À l'âge de 10 ans, confié à son oncle Gallus, évêque de Clermont-Ferrand qui l'initie aux études et à la religion. De santé précaire, Grégoire se rend à Tours en 563 et une relative guérison attribuée à Saint-Martin, confirme sa foi. Il décide de rester auprès de son cousin, l'évêque Euphonius et est ordonné diacre, la même année. Dix ans plus tard, après la mort de cousin, le roi d'Austrasie (Nord-est de la France), Sigebert 1<sup>er</sup> et son épouse Brunehaut, le désigne comme son successeur. Il est sacré à Reims en 573. Grégoire s'est lancé dans la rédaction d'une œuvre importante qui gardera dans l'histoire le nom des dix livres d'histoire ou l'histoire des Francs. Il

traduisit *La Passion des Sept Dormants d'Éphèse*.

Ses relations avec le roi d'Austrasie, Childebert II (575-595), furent assez paisibles. Grégoire mourut à Tours, probablement le 17 novembre 594. Plus tard, on le vénéra comme saint à Tours et à Clermont.

Image du haut : [Grégoire de Tours. Gravure de François-Jacques Dequevauviller colorisée, d'après Louis Boulanger.](#) - Image du bas : [Timbre émis pour le XIV<sup>e</sup> centenaire de la naissance de Grégoire de Tours.](#)

### ***Petit dictionnaire (suite)***

- *Igades* : grandes étendues de mauvaise qualité.
- *Prade* : vastes prairies.
- *Les cotes* : versants abrupts.
- *Les fumades* : superficie régulièrement fumée.
- *Les longeons* : pré situé au bord du chemin.
- *Broussier* : terre portant des brousses.
- *Les bouigues* : parcelles cultivées pendant quelques années puis abandonnées à la végétation naturelle.
- *Les sucs* : terrain situé sur une colline.
- *Les caïres* : prairies possédant un angle aigu.
- *Les planches* : prairies de forme allongée et rectangulaire.
- *Lascombes* : surface présentant des vallonements.
- *Les chognes et les aygues* : terres marécageuses.
- *Le terrier* : registre foncier seigneurial qui établit la liste des parcelles de terrain et leurs tenanciers, ainsi que les redevances qui sont dues. D'habitude rédigé par un notaire.
- *Tête d'herbage* : quantité d'herbe nécessaire pour nourrir une vache et son veau dans les pâturages d'été. Cela représente en gros, la valeur d'un hectare (10 000 m<sup>2</sup>).
- *Sire* : titre honorifique désignant généralement un marchand.
- *Manse ou Mas* : terme vague utilisé pour désigner un hameau ou un village.
- *Affar* : terme à plusieurs sens, ensemble avec assez de terres cultivables, comprenant des terres labourables, des pâturages, des champs et le droit d'utiliser le terrain communal, plus tard divisé en tenure.
- *Le schisme* : problème de fond à l'intérieur de l'Église. Ex (séparation de l'Orient et de l'Occident).
- *Banalité* : droit du seigneur, cuire le pain dans son four etc...
- *Ban et arrière ban* : levée des troupes, applicable aux propriétaires de fiefs.
- *Cens* : terme global appliqué aux redevances seigneuriales.
- *Mazuc* : cabane qui abritait le fromage pendant l'été.
- *Tenure* : terre occupée par un paysan tenancier d'un seigneur.

## LA BARONNIE DE SCORAILLES

À l'origine de la châtellenies de Scorailles et de Saint-Christophe ne constituait qu'une seule entité féodale, qui avait été placée sous la suzeraineté de l'évêque de Clermont par Guy et Raoul de Scorailles en 1096, avant leur départ pour la première croisade.

Lors de son mariage avec Henri I, comte de Rodez et vicomte de Carlat intervenu en 1212, Algayette de Scorailles apporta à son mari la terre de Saint-Christophe et une partie de celle de Scorailles. Un traité intervint le 20 mai 1254 entre les Rodez et les Scorailles pour organiser l'indivision existant entre eux sur la seigneurie d'Escorailles. Les droits indivis de la famille de Rodez passèrent en 1295 à la famille de la Tour d'Auvergne, par le mariage de Béatrix de Rodez et de Bernard de la Tour. En 1450, Bertrand VII de la Tour d'Auvergne était donc coseigneur de Scorailles.

Côté Scorailles, le principal coseigneur de cette terre était Louis III de Scorailles, fils de Louis II, chambellan de Charles VII, capitaine de la grosset tour de Bourges et sénéchal du Berry et du Limousin, qui avait épousé Geneviève de la Roche-Aymon. Louis III épousa en 1438, Louise de Diene. D'autres Scorailles semblent y jouir de certains droits indivis, notamment le frère de Louis III. Par ailleurs, la famille de Mauriac en possédait également une partie et Guillaume de Mauriac, coseigneur de Miremont, l'était aussi de Scorailles. La situation était donc d'une grande complexité et il n'est pas certain que Louis III ait été officiellement désigné pour représenter le fief.

La vieille forteresse de Scorailles, vaste quadrilatère flanqué aux angles de grosses tours rondes, n'avaient pas résisté à cette longue période d'invasion et, au milieu du quinzième siècle, menaçait ruine. Elle n'était d'ailleurs pas plus la seule résidence de la famille qui lui préférait Roussilhe en Limousin, où se fixera la branche aînée. C'est très probablement le marquis de Scorailles, second fils de Louis III et de Louise de Diene, qui prit l'initiative de faire construire le château de la Vigne à la fin du quizième siècle, alors que son frère aîné, Louis IV, qui n'eut pas d'enfant de son mariage avec Catherine de Saint-Christophe, habitait épisodiquement le vieux château. Le marquis de Scorailles mourut en 1498, et son second fils François, qui était encore mineur habitait la Vigne en 1503. Sa postérité abandonna complètement Scorailles et transféra le chef-lieu de la baronnie dans le nouveau château. Celui-ci se composait à l'époque d'un important corps de logis flanqué de trois tours, deux rondes et une carré, le tout couronné d'un chemin de ronde avec créneaux et mâchicoulis.

- Les Scorailles portaient « d'azur, à trois bandes d'or ».

- Il reste à déterminer si la construction du château de la Vigne a profité des fortifications du château de Scorailles.





*Manuscrit de l'inauguration du chemin croix dans notre église*

*Le 18 août 1840*

*Procès verbal de l'érection du chemin de la croix  
dans l'église de St. Bonnet.*

Le dix huit cent quarante et le dix huit du mois d'août, en présence du peuple assemblé et des témoins soussignés qui ont porté à la procession les quatorze tableaux, savoir, Antoine Abbessard père, Antoine Abbessard fils, Guillaume Serre, Pierre Durand du Bourg, Jacques Reyssière, Louis Reyssière, Antoine Egle, Jacques Borne, Jean Borne de Chastema, Jean Chambard, père, Jean Chevalier fils de Bruzelles, Joseph Lacombe, Jean Chevalier de Longouse, Antoine Garnelou de Sabes, a été érigé dans cette église de St. Bonnet le chemin de la croix, par Monsieur Mourat prêtre Missionnaire, muni d'un indult pontifical, autorisé par Monsieur Galabert vicaire général, en l'absence de Monseigneur de Marguerite, évêque de St. Flour, et de l'agrément donné par écrit de Monsieur Garnelou, curé de la dite paroisse.

De cela a été dressé le présent procès verbal, signé par nous dit curé et par les témoins susnommés et soussignés, le dix huit août, mil. huit cent quarante.

Suivent les signatures des témoins sur le procès verbal, original, qui se trouve déposé dans la chapelle de la Ste. Vierge de l'église de la dite paroisse.

Donnée copie conforme à Garnelou curé  
Dix-huit août 1840.

## Salers

(Georges Pillement)

Nous nous dirigerons maintenant vers une de ces petites villes anciennes dont la découverte est un ravissement. Bâtie sur le rebord d'un plateau, basaltique d'où l'on domine la vallée de la Maronne, qui serpente entre de verts pâturages, qui font place, sur les flancs des montagnes, à des forêts, Salers a su conserver ses anciennes demeures et son cachet médiéval.

C'était, jusqu'à la Révolution, le siège du baillage de la Haute-Auvergne, et Salers revêtait alors une certaine importance. Dès le XIII<sup>e</sup> siècle, elle élisait des syndics, appelés « luminiers », qui furent, sous Louis XII, remplacés par des consuls. Au temps des Guerres de religion, elle fut prise et pillée par les calvinistes. Elle était protégée par un château fort qui fut rasé au XVII<sup>e</sup> siècle.

---

*Ces syndics, ces consuls, ces baillis, une aristocratie locale, cadets d'Auvergne et noblesse de robe, expliquent les jolies maisons à tourelles, véritables petits palais que nous allons y rencontrer. Salers n'était pas un village, mais une petite capitale, c'est ce qui justifie le raffinement des constructions qui furent élevées à l'époque de la splendeur.*

*Celle-ci, se situe aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles. C'est alors que l'on rebâtit l'église qui a conservé un portail roman dont la nef est gothique. Le clocher-porche, malheureusement incendié par la foudre en 1885, a été rebâti dans le style roman. C'est du XV<sup>e</sup> siècle, également que datait l'enceinte dont il reste quelques vestiges et les portes de l'horloge et de la martille.*

*Quant aux maisons à tourelles, elles ont été bâties généralement aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, en pierre de lave noire avec les joints en mortier blanc, ce qui forme un quadrillage du plus gracieux effet. Les tourelles d'angle, à encorbellement, rondes ou octogonales, sont coiffées de petits chapeaux pointus en ardoise tout à fait charmant. Les toits sont en pente aiguë, percés de lucarnes. Les fenêtres, quand leurs récents propriétaires n'ont pas cru bon de les modifier, sont délicatement décorées ; les portes, quand le linteau n'a pas été arraché et remplacé par une simple pierre, ont des ogives finement travaillées.*

Les plus remarquables sont la maison du président Lizet, avec sa belle fenêtre ogivale du XVI<sup>e</sup> siècle, aujourd'hui gendarmerie ; la maison des templiers, transformée en école libre, mais c'est surtout sur la grandeplace, située au centre de la petite cité que sont groupées les plus

---

---

*Belles de ces demeures : de Bargues, de Sevestre ou du notaire de Flageac et Barbet.*

*L'intérêt de ces maisons de Salers ne tient pas uniquement à leur pittoresque ; je veux dire que si ces maisons anciennes offrent un aspect plaisant, une silhouette séduisante, on s'aperçoit quand on les regarde de plus près, que le détail de leur architecture n'est pas négligeable, qu'il ne s'agit pas d'un art gauche et rustique imitant avec retard les modes citadines.*

*On découvre à Salers, un art original extrêmement savoureux, et il n'en est pas de meilleure preuve que les portes et les fenêtres gothiques ou Renaissance de ces logis. On admirera la pureté des lignes, la sobriété de leur dessin, la qualité du modelé, la finesse de l'exécution. Les artisans de Salers ont fait preuve dans chacune de leurs créations, d'une sûreté de goût qu'il convient de souligner. Admirez la mise en page du motif qui surmonte ces portes, écusson aux croix tréflée. À notre époque, où tant de monuments importants ont perdu toute valeur plastique du fait de restaurations excessives, on éprouve une véritable joie sensuelle à admirer dans l'usure et la patine du temps, ces œuvres qui témoignent d'un artisanat si savant qui restent pleines de vie.*

*Une autre porte est postérieure et une date gravée au-dessus du fronton nous indique exactement l'année où elle fut mise en place : 1702. Nous sommes à l'aube du XVIII<sup>e</sup> siècle, mais Salers est loin de la capitale et les artisans de province ne suivent pas de si près la mode de Paris. À Salers, les formes ont changé, mais l'âme est restée la même, pourtant les maçons d'aujourd'hui l'ont perdue, ils ne peuvent construire une porte de la même façon avec le raffinement.*

---



*Quelques noms anciens de notre région (suite)*

<i>Rigaud de Ruzoles 1295</i>	<i>Jean de Ruzoles</i>	<i>Begoir de Ruzoles</i>	<i>Guy de la Tour 1289</i>
Guy de salers 1289	Louise de Salers 1567	François IV 1630	Diane de Salers 1640
De Valens 1483	Hugues de Valence 1519	Etienne de Valens 1739	Jean de Tournemire 1534
Jacques Bonnet 1534	Antoine Bonnet 1534	Antoine Courboulès 1534	Géraud Courboulès 1534
François Courboulès	Guillaume Rongier	Jean Bougeat	Hélix Mossier
Pierre Durand	Baltazar Beneval	Jacques Joannis	Toinette Rongier
Guillaume Rongier	Jean Arnal 1470	Louis de Veyrac 1422	Antoine Fabre
François Delbos	Delphine Anglards	Jehan Garcelon 1635	Marguerite Garcelon
Estienne Lafon	Jehan Lapeyre	Aymerie Arnal	Anne de Boussac
Géraud Gindre	Pierre fabre	Jehan Chevalier	Raymond Chevalier
Antoine Ischard 1635	François Courboulès	Antoinette Ischard	Jehan de Girou
Eustache de St-Bonnet	Antoine de St-Julien	Jean de Landrodie	Tyssandier d'Escous
Baron de Layac	Maurice de Fontanges 1277	De Mirabeau 1720	De Douhet 1781
De Ferrières Sauveboeuf	Pierre Ligue 1529	Guillaume de Ruzolles	Pierre Gabriel 1852

Notes :

***Le bac ou le Berc***, fief dans la commune de Fontanges, appartenait à l'origine à la famille de Fontanges, puis à la famille de Pradines. « ***Pierre de Pradines, damoiseau, en fyt foy-hommage à Guy, baron de Salers, le 17 août 1403*** ».

***Maurio***, fief de peu d'importance dans la commune de Salers, n'a été démembré du fief de salers que tardivement et en tout cas après le quinzième siècle.

***Jarriges***, petit fief dans la commune de Salers, appartenait à une famille du même nom, qui n'était pas noble. En 1486, Antoine et Jacques Jarriges commencèrent à faire construire une maison fortifiée à Jarriges, sans avoir obtenu l'autorisation du baron de Salers...Après jugement, la maison de Jarriges fut détruite en « effigie » et elle resta debout.

***Segret***, fief dans la commune d'Anglards de Salers.

***La Jordannie***, petit fief dans la commune de Salers.





**Noms des anciens propriétaires de nos montagnes**

<b>Lieux</b>	<b>Coherbassiers</b>	<b>Observations</b>
<i>La Chaux de Roche</i>	<i>M.Espinasse de salers</i>	<i>Dénommé aussi de Borne</i>
<i>Montagnoune de Navaste</i>	<i>M. de Flageac de cahors</i>	<i>" Chapsière</i>
<i>Espénières-bas</i>	<i>M. Mourguy de St-Martin</i>	<i>Surplus à Anglards</i>
<i>La Chaux</i>	Serre de Palhès Fabre de Récusset Lajarrige du Fau Layac de Belle-vue	<i>Partagée</i>
<i>Les Bouygues</i>	<i>M. Layac de Belle-vue</i>	<i>?</i>
<i>Lestrade</i>	Delfour d'Espinassol Fabre de Bagnac	<i>Divisée en 2 exploitations de 60 têtes</i>
<i>Auzet</i>	<i>M. Murat de Tronchy</i>	<i>Avec prairie</i>
<i>Chat-Soubro</i>	Bertrand de Salers Chevalier d'Escorailles	<i>Indivisé</i>
<i>Masseport ou des Pères</i>	Vanel de Régeaux <i>Mauriac</i>	<i>Domaine de St-Jean</i>
<i>Enchabaud</i>	Lafarge de la Pierre Pons de Ferluc	<i>partagée</i>
<i>Fontanet</i>	Bastide d'Anglards Burc de Pleaux Revel de Malvert	<i>Près du col de Néronne</i>
<i>Infiguiez</i>	Carbonnat de Tougouse Lassale d'Ally Rey Teyssières de Cornet	<i>indivisé</i>
<i>Engeindre</i>	Serre de Palhès Rocher de Limagne Meynial de Pons Sargès de Neirecombe Bergeaud de Frugères Rolland de Serres	<i>Partagée</i>
<i>Lesclauses</i>	De Bargue De Bargue	Domaine de Noux Domaine du Pont
<i>Mouriol</i>	<i>M. Gély d'Espinassolles</i>	

Foix	M. Rastoil de Salers	
La Bosque	M. Lizet de Salers	
La Campe	M. de Flageac de Cahors	Domaine de Ruzolles
Méjanserre	M. Meynial de Las bordes	
La Glébade	M. Bergeron d'Anglards	Prairie
Chavrevière	M. Rigal de Merliac	
Leybros	Broquin de Tougouse Rochet de Limagne	Partagée
Chione	M. Rochet de Limagne	Buron démoli

*Un texte paru dans le journal de la mairie, complète cette énumération.*

### ***Aux temps des seigneuries***

*(Colette Dauzet)*

*Lors de la dernière foire à la brocante qui s'est tenue et qui était organisée au profit de L'Amicale laïque du RPI, mon attention s'est portée sur un document assez exceptionnel intitulé : « Terrier des reconnaissances féodales » dues à Antoine Olivier, bourgeois de Salers, seigneur d'Alauzet, pour sa montagne des Usclades, à Saint-Bonnet de Salers.*

*Ce document a été acquis par les Archives Départementales ; c'est un cahier de 22 feuilles (44 pages de 38 x 29 cm) entièrement en parchemin. On y apprend en particulier que jusqu'en 1789, n'importe quel bourgeois peut acheter une seigneurie ; le fait d'y exercer la justice seigneuriale et celui d'en percevoir les revenus féodaux ne font pas de lui un noble.*

*Chacun des emphytéotes, propriétaire d'une partie de la montagne des Usclades dont ce bourgeois de Salers est seigneur, reconnaît par contrat passé devant Pierre Tautail, notaire à Salers, la portion d'herbage qu'il possède et le cens annuel (en espèces) qu'il doit au seigneur.*

*C'est ainsi que Jean Givre, alias Jacques, du village Del Mas de Mons (Masdamont), reconnaît à son seigneur quatre têtes et demi « d'herbage à bestes à cornes » localisées par les quatre montagnes voisines :*

- Montagne de Scalictz, chabeau, Masseport.*
- Herbage d'Auzet, montagne d'Aspierre.*
- Communauté et montagne de Pailhès.*
- Montagne de la Vessière, Meilhardz et la Chalm à Pailhès.*

*Le cens dont doit s'acquitter Jean Givre est de 26 sous et 4 deniers, payable à la Saint-Mathieu, le 21 septembre. La tête d'herbage variait dans la région de salers, entre 35 et 70 ares, en fonction de la qualité des montagnes.*

*Les autres preneurs, tous de Saint-Bonnet de salers sont :*

- Antoine Givre, fils de Antoine de Masdamont.*
- Antoine garcelon Boughiard de Tougouse.*
- Géraud Yschard, prêtre de Pailhès.*
- François Amailh, prêtre de Chasternac.*
- Jean Dauzolle de Chasternac.*
- Jean Corbolles, prêtre de Boussac.*
- Antoine Lafon, prêtre de Ruzolles.*
- Antoine de Veireras, dit Toty de Ruzolles.*
- Guilhelm et François Corbolles frères de Saint-Bonnet.*
- Jean Givre, fils d'Etienne Givre de Masdamont.*
- Jean Corbolles Banhiac de Boussac.*

*On remarque plusieurs prêtres par mi les propriétaires : tous baillaient à ferme ou à métayage ces montages à des éleveurs. Autrement dit, leur propriété était grevée des droits féodaux qu'ils devaient au seigneur ; mais ils en tiraient des revenus agricoles, versés par les preneurs. Ce sont les droits féodaux qui furent supprimés à la Révolution ; ils sont remplacés par les taxes foncières.*

*Le cahier se termine par un acte de vente bien postérieur. Antoine de Montfort et son fils vendent à Jean de Landrodie, sieur d'Escous, pour le prix de 1550 livres, seize têtes d'herbage en la montagne des Usclades (1627). Les initiales « A » de chaque acte qui tous commencent par « À tous ceux qui verront ces présentes » sont admirablement enluminées et l'écriture très soignée.*

*Ce type de document permet de savoir qui possède les montagnes, sous l'Ancien Régime. À défaut de statistiques agricoles, qui ne seront véritablement opérationnelles qu'au XIX<sup>e</sup> siècle, les reconnaissances féodales donnent une photographie des montagnes d'Auvergne, de leurs herbages et de leurs bêtes à cornes.*

- Usclade signifie : lieu défriché par le feu.*

*Un autre acte de vente de 1641, donne une description précise de nos montagnes. Il s'agit d'une vente faite par « honorable homme », messire Joseph de Chazette, conseiller du roi à Salers à « honorable homme », Israël Montel, marchand de Navaste, paroisse de Saint-Bonnet pour la somme de 2100 livres tournois « de 18 têtes d'herbage en la montagne appelée de Combrun avec la moitié du mazuc soutro pour habitation du berger et vacher dans la cabane et moitié du vedelat appartenant au sieur de Chazette.*

- La livre tournois : en 1262, la réforme monétaire de Saint-Louis étend le cours légal de la livre tournois au royaume. 1 livre tournois = 20 sous.*



## **Archives de la mairie**

**(Abbé Lafarge)**

*Les registres de l'état-civil de la commune de saint-Bonnet remontent au dimanche 3 février 1613. Avant la Révolution, le clergé des paroisses constatait seul les naissances, les mariages et les décès par des actes signés du curé ou d'un vicaire. La première signature de témoin que l'on trouve est celle de Pierre de Layac en 1642.*

### *Format des actes*

*En 1696, les actes de l'état civil sont accompagnés de timbre. Le premier coûte 8 deniers, la demi-feuille (généralité de Riom, en demi-rond avec fleur de Lys au milieu).*

*Dès 1685, les minutes de l'état civil sont déposées en double au greffe du baillage des montagnes d'Auvergne, établi en 1654, en la bonne ville de Salers, auparavant situé à Saint-Martin, ainsi qu'il résulte d'un certificat de l'époque de M. Espinasse, greffier à M. de Mossié, curé.*

*À partir de 1692, ils sont côtés et paraphés par messire le conseiller du Roy, magistrat, lieutenant civil et criminel au baillage de Salers.*

*À partir de 1694, une formule imprimée est mise en tête de chaque registre pour le visa des magistrats du baillage, dont voici les noms à partir de 1692 :*

- Antoine sauvage de Salers en 1692.*
- Messire François Tyssandier en 1722-1737.*
- Jean André de la Ronade, seigneur de Lavau, de Monclar et d'Apchon en 1740.*
- Antoine Lescurie de Lavergne, seigneur d'Espériès et de Peupany 1772.*
- Jacques Gerbert Dolivier, avocat au parlement, exerçant au baillage royal de Salers 1790.*
- Nicolas Mirande, vice-président au tribunal, séant à Salers 1791.*
- Jean-Baptiste Fonteilles, président de l'administration du district de Mauriac 1792.*

*En 1793, Salers est établi chef-lieu de canton sous la direction d'un juge de paix, assisté d'un greffier. Le Baillage des Montagnes est transféré à Mauriac sous le titre de tribunal civil.*

*La Révolution vient abolir les privilèges de la noblesse et du clergé. Les insignes de la royauté font place au drapeau tricolore. La loi du 20 septembre 1792, enlève à l'autorité ecclésiastique, l'état civil et confie aux municipalités le soin de dresser et conserver à travers les actes de naissance, mariage, et décès et de les déposer en double au greffe des tribunaux civils substitués aux anciens baillages.*

*À partir de cette date, il est tenu un registre annuel et distinct pour chacun des quatre actes civils, datés avec le calendrier républicain, établi le 1<sup>er</sup> Vendémiaire an I (22 septembre 1792). Il sera mis en vigueur le 1<sup>er</sup> Vendémiaire an II (22 septembre 1795). Dès lors, les communes furent gouvernées par un maire, un adjoint et des agents municipaux, dont l'un était élu au titre d'Officier*

public, secrétaire chargé de dresser l'état civil des citoyens. À défaut, de cette nomination, le maire le dressait lui-même. En l'an XI (1802-1803), des tables annuelles sont dressées à la fin de chaque registre.

Le 18 mai 1804, la République déclarée une et indivisible éclate en morceaux par le glorieux prestige de Napoléon Bonaparte, 1<sup>er</sup> consul qui est nommé empereur. Enfin, le 11 nivôse, an XIV (1<sup>er</sup> janvier 1806), le calendrier républicain est mis de côté et dès lors, les maires aidés d'un secrétaire, souvent plus capable qu'eux-mêmes, prirent définitivement le titre d'Officier de l'état civil, en donnant aux actes une rédaction à peu identique à celle d'aujourd'hui.

L'état civil de St-Bonnet de 1613 à 1888, forme une collection de 29 registres (aujourd'hui numérisée), reliés en bon état et 96 registres en feuilles formant trois liasses.

Pour compléter, cet article, il faut ajouter que la moyenne des naissances de 1873 à 1883 (10 ans) a été de 30 par an ; la moyenne des mariages célébrés dans la commune est de 8 par an ; la moyenne des décès était de 23, dont un tiers avait au dessous de 2 ans. La moyenne des conscrits a été de 12 par an.

Après, l'état civil, le document le plus important est le cadastre où l'ensemble des opérations ont servi de base à la fixation de l'impôt foncier. Il se compose de 4 registres, d'après lesquels sont établis les rôles de contribution foncière, dont les originaux sont à la Direction des Contributions directes à Aurillac, et les doubles dans chaque mairie.

Les plans de la commune dressés en 1809, sous M. de Layac, maire, qui comprend d'abord un plan d'ensemble, indiquant la position des villages, hameaux, chemins et cours d'eau. Ensuite, 8 sections ou plans parcellaires de toutes les propriétés, au nombre de 2932, ayant chacune un numéro d'ordre.

Les états de sections, faits au moment du cadastre, divisés en plusieurs colonnes, portant les numéros du plan, les noms des propriétaires, le nom et la nature des parcelles, leur contenance divisée par classe, le revenu imposable et enfin l'application du tarif au classement.



**Carte de Cassini 1783**

## ***Les martyrs des pontons de Rochefort***

Le texte ci-dessous raconte la déportation des prêtres qui n'ont pas voulu signer la Constitution Civile du Clergé qui soumet l'organisation de L'Église au pouvoir civil. « *La République d'abord, Dieu ensuite* ». Je reprends dans le contexte de l'époque l'épopée tragique des prêtres : l'abbé Guillaume Irondy, né à Escladines, paroisse de Chaussenac et l'abbé François Fialex, originaire d'Ally, incarcéré dans la citadelle de Brouage (Rochefort), il décèdera le 25 février 1796, à l'âge de 57 ans.

Le trimestriel religieux de Pleaux du 12 septembre 2013, révèle le pèlerinage diocésain rassemblant environ 1500 personnes qui a lieu chaque année à l'île Madame au mois d'août.



Pèlerinage à l'île Madame, dans la deuxième quinzaine d'août

Depuis 1910, les pèlerins participent à la messe en souvenir de la persécution d'un nombre important de prêtres qui ont refusé l'autorité de l'État.



Le nouveau décret signé le 26 août 1792, ordonne aux prêtres réfractaires de quitter la France dans les quinze jours sous peine de déportation à la Guyane. En 1793, les décisions se multiplient : la motion Thuriot, votée le 14 février, accorde une prime de cent livres à qui dénoncera un prêtre. Un mois après, le 18 mars, c'est le premier décret de mort contre les insermentés. Tout au long de l'été, on discute des mesures à prendre.

Finalement le 25 janvier 1794, un arrêté est pris, ordonnant que les prêtres réfractaires soient conduits de brigade en brigade jusqu'au port le plus proche, Bordeaux ou Rochefort. Ils y seront détenus jusqu'à ce que des bâtiments de commerce nécessaires à leur transfert aient été affrétés. 1494 prêtres furent dirigés sur Bordeaux, 829 sur Rochefort.



Deux bâtiments de commerce aménagés pour le trafic d'esclaves, le Washington et les Deux-associés, sont finalement armés pour le transport des déportés. Les premiers prisonniers montent à bord le 11 avril, on les interroge, on les fouille, on les dépouille de leurs vêtements, on leur confisque tout ce qu'ils possèdent, ne leur laissant qu'une culotte, trois chemises, un bonnet, quelques bas et mouchoirs.

À la suite de diverses circonstances (mauvais temps, menaces anglaises) les bateaux restent en rade sur la Charente. Le jour, les déportés sont parqués sur la moitié avant du pont. La nourriture servie est volontairement infecte, souvent avariée et en quantité insuffisante. La nuit est encore plus terrible à cause de l'entassement dans l'entrepont. Toute prière est interdite, si par malheur, un des gardiens aperçoit un mouvement de lèvres, le coupable est aussitôt dénoncé et mis aux fers.

- C'est en vain qu'on essaiera de les empêcher de prier. Ceux qui ont bonne mémoire récitent les psaumes pendant que d'autres font le guet. Avec le temps, la prière avant et après leurs maigres repas sera admise. Leur patience et leur égalité d'humeur étonneront leurs gardiens.

La vie à bord est un véritable cauchemar, le typhus sévit à Rochefort, le mois de mai voit les premiers décès. En juin, la mortalité s'accroît. Les semblants d'hôpitaux flottants avec des médecins militaires inexpérimentés n'arrangent rien à la situation.

En juillet, 100 prêtres succombent. Au début, on jette les corps à la mer, mais la marée les ramène au rivage provoquant des réclamations de la population. On cherche alors, un lieu de sépulture ; l'Île d'Aix est retenue. En août 1794, la mortalité prend des proportions effrayantes, un hôpital est installé à l'Île Madame. Le débarquement s'effectue du 18 au 20 août, un rapport constate que sur 83 malades débarqués, 36 sont morts quelques heures après.

Dès le début d'octobre, des rafales de vent emportent les tentes. Le 30, on ferme l'hôpital et les prêtres sont à nouveau enfermés dans les pontons. Novembre et décembre furent rigoureux, la Charente sera prise dans les glaces.

Malgré tout, le sort des prisonniers s'adoucit. Pressentant des changements politiques, les officiers cherchent à faire oublier leurs sévices et se montrent plus compatissants. Mais la nourriture reste précaire et la réclusion pénible. À la longue, on finit par s'émouvoir en haut lieu de cette détention prolongée et l'abbé Grégoire intervient pour mettre un terme à cette persécution.

Maintes fois annoncé, et reporté, le débarquement des déportés s'effectue fin janvier 1795. En deux journées de marche, ils sont conduits de Tonnay-Charente à Saintes où ils sont reçus à bras ouverts par la population en attendant leur libération définitive.

Sur les 829 prêtres arrivés à Rochefort en mars-avril 1794, seuls, 228 ont survécus. Parmi tous ces malheureux, l'abbé Guillaume Irondy, né à Chaussenac et qui fit des études au collège des Jésuites à Mauriac sera condamné à la déportation. Il décèdera le 25 septembre 1794, à l'âge de 71 ans en gardant jusqu'au bout une sérénité céleste et toute la gaité d'une conscience pure. L'abbé Fialex, originaire d'Ally, sera conduit à Bordeaux puis à la citadelle de Brouage. Il décèdera le 25 février 1796, à l'âge de 57 ans. Parmi le nombre de tous ces martyrs, cinq étaient originaires du Cantal.

\* 64 prêtres ont été béatifiés par le pape Jean-Paul II en 1995.



## LA FAMILLE DE MONTCLAR (2)

(Anglards de salers- Le Réveil 1997)

La famille de Montclar, tire son nom d'un ancien château fort, situé près d'Anglards de Salers, sur les crêtes de la vallée du Mars. Au moment de la Révolution, le chef de famille, Jean-Dominique de Montclar habitait son château de la Trémolière au bourg d'Anglards. En 1756, il épouse Marie-Claude du Fayet de la Tour qui lui donne quatre enfants, dont l'un meurt avant la Révolution. Il décède le 5 août 1789 à Anglards, à l'âge de 64 ans.

Sa fille Angélique, Marie de Montclar épousa Louis-Alexis Planchard de Cussac, habitant Nonnars en Limousin, mort sous-préfet de Mauriac.

Son fils cadet, Mathieu-Marie de Montclar, bachelier en théologie, devint curé. Fidèle à l'Église, il refusa le serment schismatique, poursuivi, il se réfugia dans son château en Auvergne. Mais, la terreur augmente, il cherche refuge dans les hameaux de la vallée du Mars. La persécution avait parfois des intermittences, alors l'abbé de Montclar paraissait au grand jour. Il transformait en églises, les châteaux de ses pairs, leurs granges, leurs greniers, transportant son autel d'une paroisse à l'autre. Il allait souvent à Condamine, village perdu dans les montagnes, où il trouvait un asile sur chez les parents de l'abbé Mathieu, son ami.

Le frère aîné de l'abbé de Montclar, Jean-Baptiste-Claire, baron de Montbrun, seigneur de Longevergne et de la Trémolière, co-seigneur de Montclar et d'Anglards fut admis aux pages en 1772 et servit ensuite la maison du roi. Il émigra et fit la campagne des princes en 1792. Il rentra bientôt dans ses foyers et ce fut qu'à prix d'argent qu'il sauva sa vie.

Valette de Salers avait dit : « Ce bougre de Montclar est bien heureux d'être riche. Son père lui a laissé des louis, on les lui fera bien sortir ».

Le baron de Montclar fut plusieurs fois arrêté, le féroce Carrier le porta sur la liste des suspects. Le tribunal d'Aurillac et le comité révolutionnaire de la même ville rançonnaient les riches ou les faisaient arrêter et leur disait : « Citoyen, si tu ne donnes pas dix, quinze, vingt mille francs, tu seras arrêté et envoyé à la guillotine ».

Plus tard, quand la terreur fut un peu moins vive, on fit un procès aux terroristes, à tous ces escrocs qui avaient soutiré d'une manière scandaleuse l'argent des nobles et des honnêtes gens.

- Déposition de Fournol : « *Gros, ci-devant, bénédictin à Mauriac, m'a dit tenir de Valette aîné, que Mirande et Milhaud avaient pris 8000 frs de la citoyenne Montclar* ».

- Déposition de Perret : « *Alary m'a dit avoir donné à Hébrard de l'or et des assignats pour Montclar* ».

« *Mauriac, le 10 germinal an VI (30 mars 1798). Citoyen, capitaine, je vous envoie ci-joint copie d'un procès verbal d'arrestation du nommé Mathieu-Marie Montclar, prêtre de la commune d'Anglards que nous avons arrêté, que le juge de paix a mis en liberté, parce qu'il s'est trouvé un arrêté de l'administration du département en date du 5 fructidor an IV (22 août 1796), qui le lui permettait.* » Signé *Dumas, maréchal de logis*.

Après la Révolution, l'abbé se retira chez sa sœur, Mme la Baronne de Cussac. Il exerça les fonctions de curé dans cette paroisse, puis devint grand vicaire de l'évêque à Limoges.

L'abbé de Montclar décèdera le 29 septembre à Limoges, après trois attaques d'apoplexie.

## Petite histoire de France

À la veille de la **Révolution**, l'activité économique française est organisée par les nobles qui contrôlent toutes les hautes fonctions politiques et militaires. Les mauvaises récoltes de 1786, vont mettre le feu aux poudres. Le 14 juillet 1789, le peuple de Paris s'empare de la Bastille, symbole du pouvoir absolu du roi.

Dans la nuit du 4 août 1789, les privilèges sont abolis, tous les français sont égaux en droit. En 1790, l'Assemblée divise la France en départements ; le drapeau, bleu, blanc, rouge est adopté. Le 20 septembre, l'armée prussienne vient au secours du roi. La bataille de Valmy, donne la victoire aux troupes françaises. C'est la fin de la monarchie, la République est proclamée.

Les biens du clergé sont vendus et les curés doivent prêter serment de fidélité à la nation. La terreur révolutionnaire s'achève le 28 juillet 1794 par l'exécution de Robespierre et d'une centaine de ses amis. En 1795, la Constitution instaure le **Directoire**. Cette époque de troubles, permet à Bonaparte de mettre fin par la force au régime républicain du Directoire et instaure l'**Empire**.

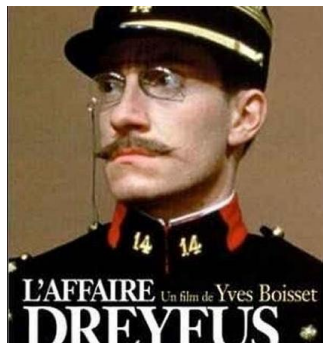
Le 2 décembre 1804, le pape Pie VII vient célébrer à Paris le sacre de Napoléon 1<sup>er</sup>, empereur de tous les français. Le pouvoir est autoritaire, mais Napoléon va mettre en place toutes les institutions qui favorisent commerce et industrie. Après la défaite de Waterloo, le 18 juin 1815, l'empereur terminera ses jours, seul sur l'île de Saint-Hélène. Louis XVIII, prudent et libéral rétablit en douceur la **Monarchie**. En 1824, Charles X lui succède et essaie de supprimer la liberté de la presse. Le peuple élève des barricades et s'oppose à la troupe.

### La révolution industrielle

Après 23 ans d'exil, le frère de Louis XVI devient roi sous le nom de Louis XVIII. Le 25 mai 1830, cent navires de guerre et 350 bateaux de ravitaillement appareillent de Toulon. Alger est prise le 5 juillet, mais il faut 15 années pour venir à bout de la guérilla algérienne conduite par Abd el-kader.

En trois jours, le roi est renversé et remplacé par Louis-Philippe qui sera renversé à son tour par la **Révolution** de 1848. La **II<sup>ème</sup> République** ne dure que trois ans, avant le coup d'État de Louis Napoléon Bonaparte, neveu de Napoléon 1<sup>er</sup> qui devient empereur, sous le nom de Napoléon III. Il va régner 20 ans, sous le second Empire. La France se modernise, la révolution industrielle est en marche. De fabuleuses fortunes se bâtissent pendant que les ouvriers vivent misérablement.

L'empereur se laisse entraîner dans une guerre contre l'Allemagne. Il sera fait prisonnier le 2 septembre 1870, à la bataille de Sedan. La foule envahit les rues de Paris et Gambetta proclame la **III<sup>ème</sup> République**. Le 2 janvier 1871, Thiers signe l'armistice : la France cède à l'Allemagne l'Alsace et la Lorraine. Le pays est divisé entre ceux qui veulent le retour à la royauté et ceux qui luttent pour instaurer définitivement la République.



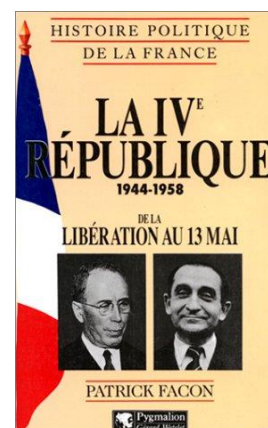
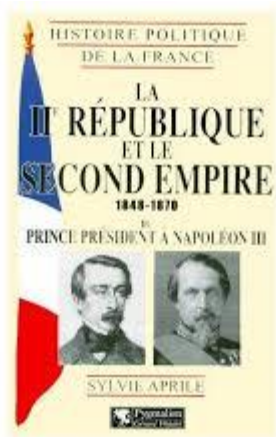
En décembre 1894, Dreyfus est accusé d'espionnage au profit de l'Allemagne. Influencés par les idées de Marx, les ouvriers font grève pour demander plus de justice sociale. Malgré toute cette agitation, les années 1900 sont connues sous le nom de la Belle Époque. L'électricité éclaire les villes, les automobiles roulent, les chemins de fer desservent tout le pays.



En 1894, Louis Lumière présente à Paris son cinématographe. Pasteur découvre un vaccin contre la rage. L'école primaire devient gratuite et obligatoire.

L'exposition universelle de 1889 affirme la puissance de la France qui a établi ses colonies partout en Afrique et en Indochine.

Le 28 juin 1914, l'archiduc François Ferdinand, héritier de l'empire d'Autriche est assassiné à Sarajevo. C'est le prétexte pour déclencher la guerre. D'un côté, l'empire d'Autriche-Hongrie qui a besoin d'une guerre pour maintenir son unité intérieure, avec l'Allemagne qui veut développer ses colonies aux dépens de la France. De l'autre, la France qui rêve de récupérer l'Alsace et la Lorraine.



Ainsi en le 3 août 1914, le monde entier par le jeu des alliances participe à la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale. Après quatre années de souffrance, la France et ses alliés sont victorieux.

Pour reconstruire les régions et villes dévastées, on compte sur les indemnités de guerre, mais l'Allemagne ruinée ne paie pas. Pourtant, on voit de plus en plus de voitures, la radio entre dans les maisons, les réfrigérateurs font leur apparition, on danse au rythme du jazz venu des États-Unis. Ce sont les années folles. Mais en 1929, la bourse américaine annonce le krach de Wall Street avec la crise économique.

En 1936, un mouvement de revendication amène le **Front Populaire** au pouvoir et entame de grandes réformes. C'est l'époque des premiers congés payés. En 1939, la France s'oppose à l'invasion de la Pologne et déclare la guerre à Hitler. Au début, les États-Unis se tiennent à l'écart. La drôle de guerre va durer plusieurs mois, avant l'offensive du 10 mai 1940 sur les Pays-Bas et la Belgique. Dix millions de français errent sur les routes de l'exode. Le 18 juin 1940, le général de Gaulle appelle les français à la résistance. Les alliés débarquent en Normandie le 6 juin 1944.

La capitulation allemande est signée à Reims le 7 mai 1945. Une nouvelle constitution est votée, la **IV<sup>ème</sup> République** est née. Elle reconstruit la France avec l'aide financière américaine. Le niveau de vie augmente, c'est le baby-boom et le début de la guerre froide.

L'aube de l'an 2000 est marquée par la crise économique mondiale. La droite perd les élections au profit des socialistes. C'est l'alternance. François Mitterrand fait abolir la peine de mort. En 1995, la gauche perd les élections, Jacques Chirac devient président.

*Récapitulation de l'État civil - commune de Saint-Bonnet 1846*

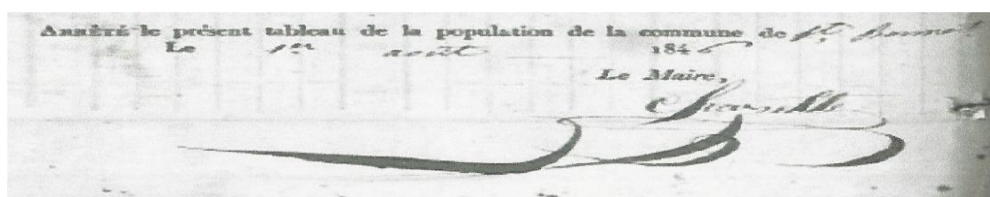
*Garçons 442 - Hommes mariés 214 - Veufs 47*

*Filles 445 - Femmes mariées 182 - Veuves 49*

*Total 1379 habitants*

*Récapitulation par villages, hameaux ou rues*

<i>Villages - Hameaux</i>	<i>Individus</i>
<i>Le Bourg</i>	<i>222</i>
<i>Tougouse</i>	<i>223</i>
<i>Roche-Soubro</i>	<i>6</i>
<i>Moulin de Tyssandier</i>	<i>6</i>
<i>Bournazel</i>	<i>9</i>
<i>Imbrouzellou</i>	<i>14</i>
<i>Chasternac</i>	<i>144</i>
<i>Boussac</i>	<i>146</i>
<i>Ruzolles</i>	<i>186</i>
<i>Roche – Soutro</i>	<i>5</i>
<i>Escouts</i>	<i>22</i>
<i>Fau – Soubro</i>	<i>24</i>
<i>Navaste</i>	<i>107</i>
<i>Chaverivière</i>	<i>19</i>
<i>Paillès</i>	<i>28</i>
<i>Masdamon</i>	<i>14</i>
<i>Foix</i>	<i>21</i>
<i>Leybros</i>	<i>90</i>
<i>Montagnes ou Burons</i>	<i>89</i>
<i>Total</i>	<i>1379</i>





**Table des actes de décès 1792-1802 commune de Saint-Bonnet**

<i>Albessard Marguerite</i>	<i>Cernail Marguerite</i>	<i>Andrieu Anne</i>	<i>Albessard capillaire</i>
<i>Alsac Marguerite</i>	<i>Apchon Toinette</i>	<i>Albessard Antoine</i>	<i>Betier Antoine</i>
<i>Bourgheat baptiste</i>	<i>Bal Marguerite</i>	<i>Baptistat Jeanne</i>	<i>Borderie Marguerite</i>
<i>Bachelerie jacques</i>	<i>Bac Luzerne</i>	<i>Bourdat Toinette</i>	<i>Borderie Toinette</i>
<i>Bourgheat Toinette</i>	<i>Bergheaud Jouple</i>	<i>Borne Toinette</i>	<i>Bachelerie Louis</i>
<i>Bourdat Toinette</i>	<i>Bourgheat Françoise</i>	<i>Basset J-André</i>	<i>Borne Toinette</i>
<i>Borne Jean</i>	<i>Bachelerie Claude</i>	<i>Bouchart Toinette</i>	<i>Bousserie Marguerite</i>
<i>Bergheaud Jeanne</i>	<i>Borne Jacque</i>	<i>Brousse Antoine</i>	<i>Chaux Marie</i>
<i>Cheymol Joseph</i>	<i>Chevalier Jean</i>	<i>Cheyuest Jeanne</i>	<i>Courboullez Marguerite</i>
<i>Chanut Catherine</i>	<i>Chaudil Jean</i>	<i>Chautel Antoine</i>	<i>Courboullez Botte</i>
<i>Chanut Botte</i>	<i>Cheymol Jean</i>	<i>Chabaud Toinette</i>	<i>Chambon Elisabette</i>
<i>Ebain Jean</i>	<i>Chabanon Toinette</i>	<i>Courboullez Pierre</i>	<i>Cheyvielle Helis</i>
<i>Chanut Marianne</i>	<i>Chanut Geraud</i>	<i>Chabanon Toinette</i>	<i>Chambon Guinod</i>
<i>Chambon Jean</i>	<i>Chanut Jean</i>	<i>Cheyvialle Catherine</i>	<i>Lalouet Marguerite</i>
<i>Cheyvialle Pierre</i>	<i>Damaison Catherine</i>	<i>Duval Jeanne</i>	<i>Douhet Michel</i>
<i>Delcher Antoine</i>	<i>Delcher Catherine</i>	<i>Delcher Pierre</i>	<i>Dauzet Lipin</i>
<i>Dauzet Gearud</i>	<i>Delmas bertrand</i>	<i>Delayac Jean</i>	<i>Delzongle Marguerite</i>
<i>Dauzet Toinette</i>	<i>Delcher Pierre</i>	<i>Desmarie Michel</i>	<i>Dauzet Jeanne</i>
<i>Delzongle Marguerite</i>	<i>Delzongle Antoine</i>	<i>Delmas Helis</i>	<i>Dauzet Louis</i>
<i>Delcher Toinette</i>	<i>Delmas Joseph</i>	<i>Dauzet Antoine</i>	<i>Dauzet Geraud</i>
<i>Flisque Jean</i>	<i>Fabre Delphine</i>	<i>Fabre Antoine</i>	<i>Frutiere François</i>
<i>Fageol Anne</i>	<i>Freyssinier Acargle</i>	<i>Freyssinier jean</i>	<i>Guy Toinette</i>
<i>Guy Pierre</i>	<i>Guillaume Marie</i>	<i>Guy Marianne</i>	<i>Guy Ligue</i>
<i>Garcelon Antoine</i>	<i>Garcelon Trauche</i>	<i>Garcelon Jean</i>	<i>Garcelon Pierre</i>
<i>Garcelon Jean</i>	<i>Guy Jean</i>	<i>Gindre Pactique</i>	<i>Garcelon Françoise</i>
<i>Garcelon Marguerite</i>	<i>Gibert Toinette</i>	<i>Guillaume Toinette</i>	<i>Garcelon Toinette</i>
<i>Guy Catherine</i>	<i>Guy Jean</i>	<i>Guillaume Marie</i>	<i>Guilhome Toinette</i>
<i>Garcelon Toinette</i>	<i>Gibert Toinette</i>	<i>Guillaume Jeanne</i>	<i>Guillaume Antoine</i>
<i>Guillaume Pierre</i>	<i>Garcelon Marie</i>	<i>Jarrige Guillaume</i>	<i>Jourcouf Jacque</i>
<i>Jarrige Jeanne</i>	<i>Jarrige Geraud</i>	<i>Joanny Toinette</i>	<i>Juillard Guinod</i>

<i>Joanny Jean</i>	<i>Joanny Louis</i>	<i>Joanny</i>	<i>Louis</i>
<i>Lafon de Fourneau</i>	<i>Laveyssière François</i>	<i>Lafarge Pierre</i>	<i>Lavergne Antoine</i>
<i>Lafarge Antoine</i>	<i>Lafarge Melesse</i>	<i>Lafon Catherine</i>	<i>Lacombe Toinette</i>
<i>Laurent Anne</i>	<i>Lacombe Antoine</i>	<i>Lacariere Marie</i>	<i>Savergne Marie</i>
<i>Labouret Louis</i>	<i>Lavergne Antoine</i>	<i>Lavergne Jean</i>	<i>Lestrel Jean</i>
<i>Monteil Marguerite</i>	<i>Meallet Toinette</i>	<i>Mathieu Jacques</i>	<i>Maithe Anne</i>
<i>Meallet Corbou</i>	<i>Monteil Jeanne</i>	<i>Meilhoc Gabrielle</i>	<i>Meydiou Toinette</i>
<i>Meilhoc Toinette</i>	<i>Meilhoc Marie</i>	<i>Peub Jean</i>	<i>Pebret Fritillaire</i>
<i>Pied de Bœuf</i>	<i>Pebreil Jeanne</i>	<i>Pilard Jean</i>	<i>Pagis Louis</i>
<i>Rouchy Anne</i>	<i>Rouchy Catherine</i>	<i>Rouchy Louise</i>	<i>Rouchy Chamersier</i>
<i>Rour Toinette</i>	<i>Rastoil Jean</i>	<i>Rolland Ploub</i>	<i>Rouchy Michel</i>
<i>Ribes Toinette</i>	<i>Rigaudiere Toinette</i>	<i>Robert Anne</i>	<i>Rougier Helis</i>
<i>Rouchy Toinette</i>	<i>Rouchy Anne</i>	<i>Rongier Pierre</i>	<i>Rolland Antoine</i>
<i>Ribles Toinette</i>	<i>Rigaudiere Guinaud</i>	<i>Rivassou Louis</i>	<i>Rinau Toinette</i>
<i>Serre Guy</i>	<i>Serre Anne</i>	<i>Soulier Toinette</i>	<i>Sudre Cardine</i>
<i>Serre Jean</i>	<i>Serre Antoine</i>	<i>Serre Marguerite</i>	<i>Sauron Guillaume</i>
<i>Serre Marguerite</i>	<i>Sauron Magdeleine</i>	<i>Sudre Jean</i>	<i>Tioulet Jacques</i>
<i>Tible Jean</i>	<i>Tessier Marie</i>	<i>Tible bernard</i>	<i>Tibla Anne</i>
<i>Tible Toinette</i>	<i>Vigur Gabrielle</i>	<i>Veyssier Catherine</i>	<i>Valette Marguerite</i>
<i>Veyssier Guillaume</i>	<i>Veyssier Durand</i>	<i>Veyrieres Jean</i>	<i>Valette J-Baptiste</i>
<i>Veyssiere Durand</i>	<i>Veyssiere Marguerite</i>	<b>Total 202</b>	<b>An I à An 10</b>

*Certificat conforme aux registres de l'état civil des communes  
anciennes formant les communes de l'arrondissement de  
Lois de l'arrondissement de l'arrondissement de l'arrondissement de l'arrondissement  
au chef, par un moyen de l'arrondissement de l'arrondissement de l'arrondissement  
à l'arrondissement, le 10 août 1870, par l'arrondissement de l'arrondissement de l'arrondissement.  
Chabanon maire*

**Tableau (incomplet) des fondations**

<b>Fondateurs</b>	<b>Débiteurs</b>	<b>Capitaux</b>	<b>Rentes</b>
<i>Jysandier d'escous</i>	<i>3/4 par les héritiers 1/4 en rente 3%</i>	960	48
<i>Guillaume de Tougouse</i>	<i>Joseph Serre de Tougouse</i>	300	15
<i>Gigaud de Soulages</i>	<i>Andrieu de Chasternac</i>	420	21
<i>Pro Pluribus</i>	<i>Rentes au porteur 3%</i>	88	14,65
<i>Dauzet et Guillaume</i>	"	729	41
<i>Michel Chevalier</i>	"		2,81
<i>Garcelon-Maury de Tougouse</i>	"	620	8,25
<i>Anne Mossié Joinette Rongier</i>	<i>Jacques Delzongles de Ruzolles</i>		10,50
<i>Antoine Chevalier de Flageac</i>	"		10
<i>Garcelon Toty de Tougouse</i>	"	620	8,25
<i>Rolland du bourg</i>			2,25
<i>Martin Capelle du bourg</i>	<i>Beffaras de Chasternac</i>	300	15
<i>Catherine Vernière Charles</i>	<i>Titre au porteur 3%</i>	200	10
<i>Jarrige Antoine du Mouriol</i>	"	300	15
<i>Sœurs Serre de Bournazel</i>	<i>André Bergeron</i>	720	36
<i>Fabre Chambon de Pailhès</i>	<i>? Lafarge</i>	800	40
<i>Gabrielle Maury Guyen</i>	<i>Titre 3%</i>	220	13,5
<i>Jean Picard de Boudac</i>	<i>Joachim Jarriges</i>	540	29
<i>Jean Delcher de Chasternac</i>	<i>Lapeyre de Chasternac</i>	459	20
<i>Anne Marillon Chambon</i>	"		
<i>Rolland Garcelon Toty</i>	<i>Anne Veyrière de Tougouse</i>	175	8,45
<i>Courboulès Laguenne</i>	<i>Titre au porteur 3%</i>	149	7,45
<i>Guillaume Picard</i>		200	10
<i>Antoinette Sudre de Ruzolles</i>	<i>Louis Veyssièrre, curé</i>	350	17,50
<i>Antoinette Serre de Ruzolles</i>	"	93	4,65
<i>Jacques Veyrier de Chasternac</i>	"	200	10

## L'Aconit napel, plante dangereuse en Auvergne

L'aconit napel, plante vivace, croît dans toute l'Europe, particulièrement dans les lieux ombragés et humides des montagnes du Dauphiné, de la Provence, du Languedoc, de l'**Auvergne**, du Jura, des Pyrénées, des Vosges, des Alpes. On la rencontre dans la forêt de Crécy, dans toute la ligne de Villers-Cotterêts à Meaux, dans les environs de Verviers. Je l'ai vue sur les remparts de Lille. Elle est cultivée dans les jardins, ce qui est très imprudent.

**Description.** — Racine épaisse, fibreuse, noirâtre, épaisse, napiforme, à rhizomes latéraux, courts, terminés chacun par trois racines pivotantes. — Tige droite, simple, glabre, cylindrique, haute d'environ un mètre. — Feuilles alternes, pétiolées jusqu'à la base en sept ou huit lobes allongés, profondément incisés en lanières étroites. — Fleurs violettes, bleues, grandes, disposées en épi terminal (de juillet en septembre). — Calice pétaloïde, irrégulier, formé de cinq sépales inégaux, pubescents en dedans; un supérieur en capuchon, deux latéraux plans, inégalement arrondis, deux inférieurs plus petits, ovales, entiers. — Corolle formée de deux pétales irréguliers, à long onglet, canaliculés, terminés supérieurement par une sorte de petit capuchon creux, recourbé à son sommet, offrant à son ouverture une petite languette roulée en dessus ; ces deux pétales sont cachés sous le sépale supérieur. — Étamines au nombre de trente environ, égales, beaucoup plus courtes que le calice, à filets serrés les uns contre les autres. — Ovaire à trois carpelles surmontés de trois filets. — Fruit formé de trois (rarement de cinq) follicules glabres, oblongs, à bec aigu, divergents dans leur jeunesse. — Semences anguleuses, noires, chagrinées.



**Culture.** — Cette plante vient dans tous les terrains et à toutes les expositions, et préfère les sols pierreux plutôt secs qu'humides; on la propage soit de graines semées après leur maturité à mi-ombre, soit par division des touffes à l'automne; elle se ressème d'elle-même.

**Parties usitées.** — Les feuilles et les racines.

**Récolte.** — On récolte cette plante dans le mois de juin. Après l'avoir mondée et disposée en guirlandes, on l'expose au séchoir. Elle perd de ses vertus par la dessiccation; toutefois, desséchée avec soin et ayant conservé une belle couleur verte, elle garde ses propriétés âcres et narcotiques pendant longtemps. Elle est plus active dans le Midi que dans le Nord, à l'état sauvage qu'à celui de culture, recueillie dans les pays montagneux que dans les contrées basses et humides. L'aconit des montagnes de la Suisse doit être préféré. [La racine d'aconit doit être récoltée à l'automne, on la lave pour la débarrasser de la terre et on la fait sécher à l'étuve; on la conserve dans un endroit sec et à l'obscurité. Il est peu de plantes sur les propriétés desquelles la culture, le climat, le choix des espèces aient plus d'influence que l'aconit; il faut toujours repousser les espèces cultivées.

**Propriétés chimiques.** — Steinacher, Braconnot, Pallas, Peschier, Geiger et Hesse, ont publié leurs analyses sur divers aconits. [Brandes en isola le principe actif, il le nomme aconitine, mais c'est Hesse qui, en 1833, l'obtint à l'état de pureté plus grande ; elle a été étudiée par Geiger, Berthémot, Stahlsmidt, Morson, Planta, Liégeois, E. Hottot, etc. Selon Stahlsmidt, l'aconitine peut être représentée par  $C_{50}H_{47}O_{14}$ . D'après les recherches récentes de Morson, l'aconitine est mélangée quelquefois avec une substance étrangère moins active qu'il désigne sous le nom de napelline ; quant



à l'aconelline, découverte par C. et H. Smith et qui présenterait tous les caractères de la nicotine, son existence nous paraît très-douteuse.

Plusieurs procédés ont été proposés pour préparer l'aconitine; celle du commerce est généralement impure; elle agit, d'après E. Hottot et Liégeois, dix fois moins que lorsqu'elle est pure et obtenue par le procédé suivant, qu'ils ont indiqué: faire macérer pendant huit jours la poudre de racine d'aconit dans de l'alcool à 80° centésimaux; on déplace l'alcool par l'eau, on distille les liqueurs alcooliques au bain-marie, on ajoute au résidu une quantité suffisante de chaux éteinte, on agite de temps en temps, on filtre et on précipite par un léger excès d'acide sulfurique, on évapore en consistance sirupeuse, on ajoute à la liqueur deux ou trois fois son poids d'eau, on laisse reposer et on enlève l'huile verte qui surnage et qui se solidifie à + 20 degrés, on filtre sur un papier mouillé et on traite les liqueurs par l'ammoniaque; à l'ébullition l'aconitine se précipite avec de la résine, le précipité est lavé à l'eau d'abord, puis avec de l'éther pur exempt d'alcool et d'eau; par évaporation de la solution étherée on obtient de l'aconitine impure, on la purifie en la dissolvant dans de l'acide sulfurique dilué et on précipite à chaud par l'ammoniaque; il se précipite de l'aconitine que l'on fait dessécher et que l'on reprend par l'éther; on fait évaporer une seconde fois, on sulfatise et on précipite de nouveau par l'ammoniaque ajouté goutte à goutte, en ayant le soin de séparer les premières parties qui sont colorées; on lave alors le précipité blanc à l'eau distillée et on fait sécher. 10 kilo de racine d'aconit ne donnent pas plus de 4 à 6 gr. d'aconitine.

L'aconitine ainsi obtenue est pulvérulente, blanche, incristallisable, légère, très amère, elle contient 20 pour 100 d'eau qu'elle perd à 85 degrés et devient anhydre; elle est peu soluble dans l'eau froide, très-soluble dans l'alcool, l'éther et le chloroforme; elle bleuit le tournesol rougi, forme avec les acides des sels incristallisables; l'acide sulfurique la colore en rouge, puis en violet; le tannin et l'iodure ioduré de potassium la précipitent de ses dissolutions.]



Nota :

Le massif central abrite cette plante, elle est l'une des plus toxique d'Europe. La redoutable Aconit napel connue sous le nom de « casque de Jupiter », cache une puissance terrifiante ;

- Deux grammes suffisent à tuer un homme. Le poison perd ses effets à la chaleur permettant une consommation sans danger par les animaux.

## **Le couvent des bénédictines à Brageac**

(Revue de la Haute-Auvergne 1935)

*Le recrutement des sœurs du cœur se déroulait parmi les familles nobles du pays et des régions voisines. Pourtant deux roturières, sont citées dans les archives.*

- Marguerite Baille, originaire du Peuch d'Ally, admise en 1660, grâce au curé de Barriac.
- Sœur Cabanes du Fayet en 1728.

*Plus tard, Delphine Mirande, profita de la notoriété de son père, chirurgien à Mauriac.*

*Au départ, la jeune novice endossait l'habit blanc des postulantes ; après, un an révolu, elle l'échangeait contre la tenue des professes. En 1632, novice Antoinette de Vigier, fille de Pierre, seigneur d'Ytrac, fut reçue un saint habit par l'abbesse Catherine de Scorailles, une dot ou rente annuelle de 40 livres. Malheureusement, dans son destin de changer de monastère, elle renonce à toute pension.*

*Dans tous les actes de noviciat, on peut signaler une particularité concernant les bénédictines de Brageac. Elles recevaient une première pension annuelle et viagère, ensuite elles recevaient au moment de la profession solennelle, une vraie dot de valeur supérieure à la précédente, fixée par la famille et payable par annuités. Un décret du Parlement de Paris, l'interdit en 1667, mais les archives de Brageac ne mentionnent aucun changement dans les dotations.*

### **La prise de voile :**

*La jeune fille qui sollicitait son admission en qualité de novice, devait avoir l'agrément des parents. La séance commençait par la prière. L'abbesse lisait ensuite la règle de Saint-Benoît, afin d'instruire la récipiendaire de ses futurs devoirs. Après, elle recevait robe et voile blanc. La famille réglait la pension, le notaire enregistrait le tout avec les signatures des deux parties. Cet acte était envoyé aux Insinuations Ecclésiastiques de l'évêché de Clermont pour être enregistré.*

*Pour la novice, la probation durait un an ; si elle persévérait dans ses intentions religieuses, elle était digne de prendre définitivement place parmi les religieuses du chœur. Une nouvelle*



*cérémonie, se déroulait alors dans le même cadre et avec la même assistance religieuse et familiale. Elle recevait le serment d'obédience, en même temps que ses vœux de religion. Elle changeait son voile blanc de la novice contre le voile noir de la professe. Ainsi, la professe entrait dans le silence de la vie monastique, prélude harmonieux à la vie éternelle.*

*Les bénédictines de la communauté de Brageac*

<i>Noms des religieuses</i>	<i>Âge en 1791</i>	<i>Date de la profession</i>
<i>Marie Adrienne de Sédières (Abbesse)</i>	<i>62</i>	<i>24 janvier 1746</i>
<i>Gabrielle Dussol de Cartussac</i>	<i>60</i>	<i>16 février 1746</i>
<i>Françoise Dussol, sa soeur</i>	<i>65</i>	<i>12 septembre 1745</i>
<i>Marie-Louise Boussaroque</i>	<i>56</i>	<i>1<sup>er</sup> mars 1755</i>
<i>Michelle Girondès</i>	<i>44</i>	<i>1<sup>er</sup> mars 1755</i>
<i>Marie Lavergne</i>	<i>54</i>	<i>21 novembre 1752</i>
<i>Marguerite Blondeau</i>	<i>39</i>	<i>3 juillet 1779</i>
<i>Marianne de Ribier</i>	<i>35</i>	<i>1<sup>er</sup> décembre 1776</i>
<i>Delphine Mirande</i>	<i>33</i>	<i>14 juin 1778</i>

***La vie intérieure du couvent :***

*Le nombre de religieuses présentes au monastère est d'une quinzaine. Les actes mentionnent deux noms ; celui de Jeanne de Tournemire, sœur Laye décédée en 1716 et inhumée dans l'église de Brageac. Et celui de Catherine Baissac, décédée à l'âge de 55 ans et inhumée le 3 février 1768.*

*Au sommet de la hiérarchie, se trouve madame L'abbesse. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, il semble que sœur Boussaroque, inaugure le titre et la fonction de procureuse. Mais la charge est peut-être plus ancienne.*

*Liste des abbesses : Gaillarde de Chambon 1202 – Agnès d'Escorailles 1216/1217 – Antoinette d'Escorailles 1287 – Françoise de Villemonté 1619 – Bertrande de Montclar 1649 – Béatrix de Montclar 1313 – Catherine de Salvage 1314/1350 – Marcade de Montclar 1360.*

*Dans leur solitude de Brageac, elles durent pressentir l'orage qui se préparait. Les premiers symptômes de la tourmente leur parvinrent les Jours des Peurs, lorsque se répandirent dans les campagnes, le bruit qu'une horde de brigands s'était mise en marche et ravageait tout sur leur passage. Ce n'était sans doute qu'un stratagème inventé par les éléments révolutionnaires, afin de provoquer la création d'une force armée qui servirait ensuite à d'autres fins. À Brageac, ainsi qu'ailleurs, on crut donc à l'arrivée imminente des brigands ; ils ne parurent pas et pour cause. Mais l'opinion publique eut très peur. Quand la tourmente révolutionnaire eut dispersé les religieuses, on vendit la maison et les biens du couvent se trouvèrent morcelés entre divers propriétaires.*

*En dédommagement de la fermeture du couvent, les sœurs recevront un petit pécule.*

*Les sexagénaires recevront 175 livres ; les quadragénaires recevront 150 livres ; celles d'un âge inférieur recevront 123 livres.*

### ***L'aumônier :***

*Il semble que le curé de Brageac, était seul chargé du service religieux des moniales en même temps que celui du ministère paroissial. Les archives ne portent nulle trace de ce personnage dans le couvent. En 1622, l'évêque posera des questions sur les prêtres présents. Le curé Bertrand Dupeyron II, reste dans le vague. Tout au plus, les actes relatent-ils une fois, à la date du 1<sup>er</sup> janvier 1774, la présence de messire Meylheuc. Ce sont les seuls aumôniers de Brageac.*

*Pourtant, pendant cette période difficile, les religieuses allaient chercher des encouragements, quelque espoir auprès de son curé Diernat, lequel pour répondre à leurs questions angoissées devait leur lire en chaire, les décisions de l'Assemblée Nationale. C'est ainsi qu'elles connurent tour à tour, la nuit du 4 août qui les dépouillait avec l'annonce de la fermeture du couvent.*

*\* Dans la nuit du 4 août, les députés votèrent l'abolition des privilèges et des droits féodaux.*

### ***Le travail dans le couvent :***

*Les sœurs se faisaient aider, pour les gros travaux, par un valet de ferme à qui incombait en particulier le soin de l'écurie bâtie. Quelques noms :*

*- Jean Maffre en 1671 ; Jean Vayret Fagou en 1676 ; une femme de chambre, Madeleine Lacoste était attachée en 1674, au service personnel de madame l'Abesse.*

### ***Les occupations journalières :***

*En vertu de leur règle, les religieuses devaient chanter au chœur l'office complet. Les offices se déroulaient dans le cœur. Celui-ci, était placé au-dessus de la porte d'entrée de l'église, et comprenait deux travées. Il consistait en une tribune. L'accès se faisait par l'extérieur, grâce à un appartement contigu de la grande tour. La restauration de 1870, à tout anéanti. Les élèves et le personnel du couvent occupaient dans l'église, la nef de droite, du côté de la sacristie actuelle qui leur était exclusivement réservé.*

*Les religieuses fêtaient particulièrement, le samedi par la messe et l'office de la Sainte-Vierge. Les dimanches et fêtes en plus de la messe du jour et du sermon, elles assistaient à la messe des morts. Certaines fêtes se célébraient avec une solennité spéciale, d'abord Saint-Benoît et sainte scolastique, sa sœur dont Chausseuac conserve une statue ; Sainte-Catherine, saint Maur, saints Fabien et Sébastien, patrons du lieu, avec saint Côme et Damiens. les carmes de Pleaux, recollets de Saint-Projet, jésuites de Mauriac, venaient prêcher des retraites.*

*En 1649 et 1662, les religieuses accordèrent les pleins pouvoirs à leur abbesse, afin qu'elle pût en finir avec les prétentions du seigneur d'Escorailles, suzerain du lieu, touchant la question de la litre et ceinture funèbre à apposer dans l'église de Chausseuac.*

*En 1754, l'Abesse est autorisée à emprunter au curé et aux prêtres de Pleaux, une somme de 3000 livres, nécessaires pour les réparations urgentes du couvent. Il ne fait aucun doute, que le couvent servit de pensionnat aux jeunes filles de l'aristocratie. Au 18<sup>e</sup> siècle, la stricte règle paraît fléchir et l'admission s'étend à des jeunes filles de condition modeste. Les dames faisaient la classe aux enfants de Brageac.*

*En 1767, Philippe Balthazar avec Marie-Gabrielle de Chazettes, pensionnaire. Demoiselle Louise-Gabrielle de Giraudès, fille de Germain, juge général du duché de Ventadour et de dame Marguerite Foi de Pougeol de Neuvic , épouse dans l'église de Brageac, en 1790, François Chabane, notaire, fils d'un bourgeois d'Ussel.*



*Le ravitaillement du bourg était assuré à dos de cheval, par suite de l'absence de route. Les religieuses étaient obligées de prendre soin d'un très vaste jardin. Elles en tiraient une partie de leur subsistance. Ce qui n'empêchait pas, leurs mains d'intéresser leur vie spirituelle, en s'occupant à des travaux de lingerie pour l'église. Les devants de l'autel de l'église de Chaussenac, auraient été brodés de dentelles en point de Venise par les religieuses.*

*Notes :*

*Le point d'Aurillac se place dès le début du XVII<sup>e</sup> siècle. Ce fut Colbert qui le premier établit en 1665, une manufacture de dentelles dans cette ville. La compagnie privilégiée fit venir des ouvriers d'Italie et des Flandres. Ainsi, le point d'Aurillac ressemble au point de Binche et de Valenciennes. Mais c'est surtout le point de Paris qui fut irrité et adopté en Haute-Auvergne. C'est sous Louis XIV, que la dentelle atteignit son apogée. À la fin, du XVII<sup>e</sup> siècle, la production d'Aurillac diminue, victime d'un changement de mode.*



***Eglise de Brageac***

## ***Évolution des forêts françaises***

« *La France périra faute de bois* », avertit Colbert, qui dirige à la fois les finances et les Eaux et Forêts. Louis XIV multiplie les coupes, jusqu'à épuisement de la ressource. La guerre continentale ou maritime, réclame du bois. Pour affronter l'Autriche, le royaume renforce ses forteresses du Nord-est avec poutres et madriers, chariots, caisses, tonneaux, affûts de canons sont en bois. La guerre contre l'Angleterre et la Hollande brûle du bois pour la sidérurgie ou la construction navale.

L'urgence révèle les faiblesses ; on manque de beaux arbres pour les charpentiers de marine, dont Colbert décuple le budget. Les abus sont réprimés, beaucoup d'usages et privilégiés supprimés. En 1669, une ordonnance met les Eaux et Forêts au service du royaume. Des spécialistes parcourent les forêts de France, à la recherche d'ormes, de chênes, de sapins géants et solides. Pyrénées, Massif central, Franche-Comté sont étudiés. Pour charrier un grand sapin jurassien sur 50 km, il faut 80 journées de travail et 200 cents bœufs. Louis XIV présente le projet pour 120 vaisseaux, 22 frégates, plus 38 coques de charge (1671). Malheureusement, après la bataille de la Pointe de la Hougue (1692), il faut déchanter. Quinze vaisseaux, sont à reconstruire sur les 44 engagés. Après la mort de Louis XIV (1715), les Affaires étrangères préféreront ménager l'Angleterre, la guerre navale coûte décidément trop chère. Albion (ancien nom de Grande-Bretagne) demeura maîtresse des mers.

L'étincelle repartira des colonies (Indes, Canada) que se disputent la France et l'Angleterre. Louis XV, le Bien-aimé, comprend l'erreur tactique de Louis XIV, avec la désaffectation de l'État à l'égard des armements maritimes. Le bois de marine redevient, après 1763 (traité de Paris), un matériau stratégique.



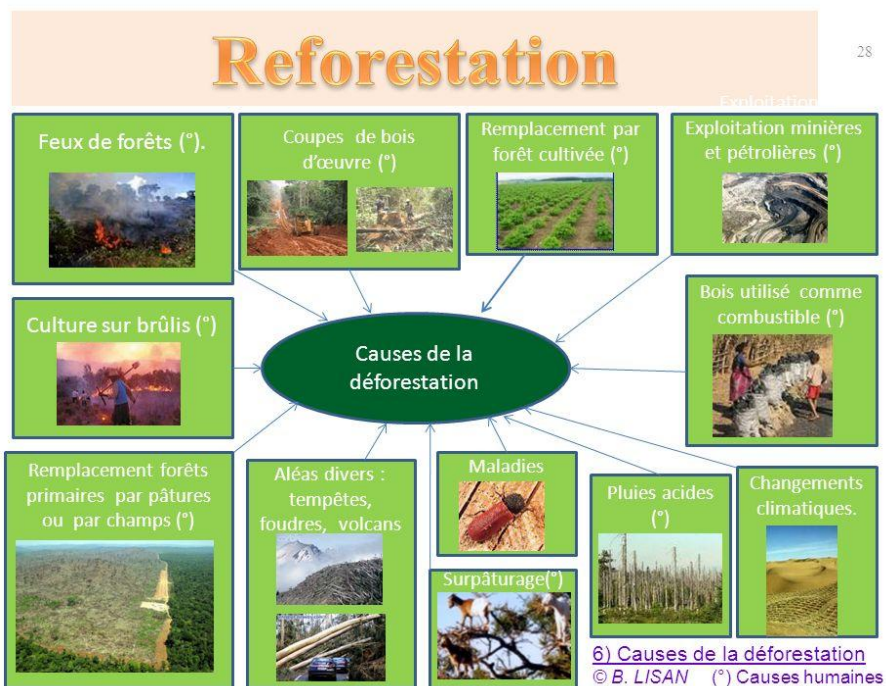
*Bataille de Trafalgar*

En 1801, le Premier consul ressuscite le modèle colbertien ; Bonaparte sait que pour vaincre l'Angleterre, il devra rebâtir une flotte de guerre. On sacrifie les plus beaux chênes de la forêt de Soignes (Belgique). Échec sur toute la ligne, à Trafalgar et Boulogne, c'est encore l'Angleterre qui triomphe. L'État, va désormais se contenter d'aménager le territoire selon les besoins nationaux et les moyens de transport.

Au XX<sup>e</sup> siècle, la forêt française reconquiert aussi les champs. En quelques décennies, la génération de l'an 2000 est passée de la pénurie aux excédents agricoles. De 1945 à 1990, la forêt s'est accrue de 3 millions d'hectares. Elle occupe un bon quart du territoire. La France achète les bois étrangers moins chers que les siens. Au fil des successions, elle se morcelle et devient impropre à une exploitation rationnelle.

Alors que l'Office national des forêts gère 13 000 personnes, la forêt française se partage entre 4 millions de propriétaires sur 10,5 millions d'hectares, soit une moyenne de 2,5 hectares chacun. Ces modestes héritiers, anciens ruraux, devenus citadins, n'ont souvent jamais vu leur lopin boisé exploitable, on voit plutôt la broussaille qui envahit et l'incendie qui menace.

1) En 2014, le chiffre était de 16 millions d'hectares et occupait 31% du territoire.



**Les rapports sur l'avenir du massif forestier français se sont multipliés en 75 ans. Et la situation ne s'est pas améliorée. Pire on pourrait ne plus avoir de résineux exploitables en 2050.**

**Pour l'ingénieur général honoraire des Ponts des Eaux et des Forêts. Il existe un paradoxe français: nous avons une forêt sous-exploitée et un risque d'envol des constructions en bois importés». (Le Figaro-2017).**



## Sommaire

- <i>L'Auvergne terre gauloise</i>	: Tome V p 3
- <i>Sur les traces de la reine Margot</i>	: Tome V p 7
- <i>Anciens noms de notre commune</i>	: Tome V p 9
- <i>Utilitaire de conversion</i>	: Tome V p 11
- <i>Réaction religieuse (suite)</i>	: Tome V p 12
- <i>Recettes</i>	: Tome V p 13
- <i>Conseils municipaux (suite)</i>	: Tome V p 14
- <i>Noms 1914-1918</i>	: Tome V p 16
- <i>Origine des noms</i>	: Tome V p 17
- <i>Ondet (suite)</i>	: Tome V p 18
- <i>Poincaré à Lappleaux</i>	: Tome V p 22
- <i>Evolution religion</i>	: Tome V p 23
- <i>Les cahiers de doléances</i>	: Tome V p 24
- <i>Professions d'antan</i>	: Tome V p 25
- <i>Le château de Claviers</i>	: Tome V p 32
- <i>Les vierges romanes</i>	: Tome V p 33
- <i>Notre Dame de Claviers</i>	: Tome V p 34
- <i>Belle histoire de Gilbert</i>	: Tome V p 35
- <i>La rébellion des femmes de Parieu</i>	: Tome V p 36
- <i>Recueil des arrêts du Conseil d'État</i>	: Tome V p 37
- <i>Carte de la commune</i>	: Tome V p 38
- <i>Famille Landrodie/Tyssandier</i>	: Tome V p 39
- <i>Anthologie du mariage</i>	: Tome V p 42
- <i>Évolution de la population</i>	: Tome V p 44
- <i>Les soins par les plantes</i>	: Tome V p 45
- <i>Grégoire de Tours</i>	: Tome V p 46
- <i>Petit dictionnaire</i>	: Tome V p 47
- <i>La baronnie de Scorailles</i>	: Tome V p 48
- <i>Manuscrit du chemin de croix</i>	: Tome V p 49
- <i>Salers</i>	: Tome V p 50
- <i>Noms anciens</i>	: Tome V p 51
- <i>Propriétaires de nos montagnes</i>	: Tome V p 53
- <i>Archives de la mairie</i>	: Tome V p 56
- <i>Les martyrs des pontons de Rochefort</i>	: Tome V p 58
- <i>La famille de Montclar</i>	: Tome V p 60
- <i>Petite histoire de France</i>	: Tome V p 61
- <i>Etat civil de Saint-Bonnet</i>	: Tome V p 63
- <i>Table des décès</i>	: Tome V p 64
- <i>Tableau des Fondations</i>	: Tome V p 66
- <i>Le casque de Jupiter</i>	: Tome V p 67
- <i>Le couvent de Brageac</i>	: Tome V p 69
- <i>Évolution des forêts françaises</i>	: Tome V p 72



## Sites Internet

[histofrance.free.fr](http://histofrance.free.fr)

Site internet historique et  
scientifique  
E-mail : [histofrance@free.fr](mailto:histofrance@free.fr)

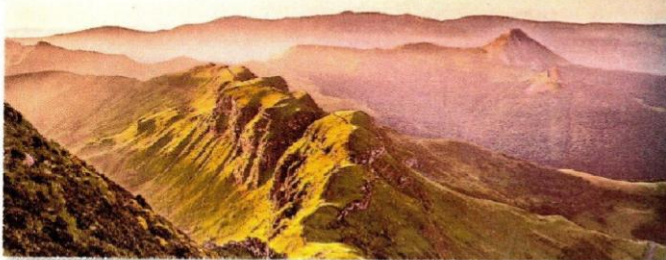


Site internet de Saint de Saint-Bonnet de Salers

Histoire d'une région

<http://sbds.free.fr>

SITE INTERNET DE SAINT-BONNET DE SALERS  
INFORMATIONS SUR LES MANIFESTATIONS CANTALIENNES  
<http://sb.salers.free.fr>



Le site qui parle du Cantal

Cantalinfo

[Cantalinfo.free.fr](http://Cantalinfo.free.fr)



Saint-Bonnet de Salers

Site de la méthanisation

<http://metasb.free.fr>

LA MÉTHANISATION

UNE FAUSSE IMAGE  
DE  
L'ÉCOLOGIE



SITE DES ÉOLIENNES

<http://ventdesalers.free.fr>

Comment faire du vent  
avec beaucoup d'argent



Le Cantal Pittoresque

206, St BONNET-SALERS - L'Éclair

<http://auvergneancienne.free.fr>  
Site internet qui relate l'histoire de  
l'Auvergne  
Email : [auvergneancienne@free.fr](mailto:auvergneancienne@free.fr)

La passion des voyages sur

<http://voyagespassion.free.fr>

